

Achetons ANTIQUITÉS
Meubles anciens de tous genres, successions, tableaux de grande valeur, bronzes, argenterie, etc. Payons très bons prix, allons partout, acceptons tous virements.
832-1930 — 692-4878
70, Dalhousie, Québec

LE SOLEIL

ACCLAIM
Clé en main **14 889***
Tout compris (7 ans inclus)
DIVALON
Location 60 mois 311*
687-5510
CHRYSLER FINANCE

VENDREDI 10 FÉVRIER 1989

QUÉBEC 92^e ANNÉE NO 43
36 PAGES, 3 CARNERS + 1 TABLEAU

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3 000
MONTREAL ÎLES DE LA MADELEINE-GASPE-RIVIERE-AU-RENARD-PERCE-ABITTE 500

35c

LE QUÉBEC

Le français au collège : un plan d'action s'impose
Le Conseil des collèges a recommandé hier la mise en oeuvre urgente d'un vigoureux plan d'action pour relever le niveau du français dans les collèges. **A-6**

LE CANADA

Le Nouveau-Brunswick demeure sur ses positions
Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne semble toujours pas disposé à ratifier l'accord de Lac-Meech sans modifications. **A-7**

LA REGION

La CSN étudie la qualité de l'air dans 12 édifices publics
La CSN a entrepris une étude de la qualité de l'air dans une douzaine d'établissements publics où les employés se plaignent de problèmes de santé. **A-3**

LE MONDE

Bush veut régler le problème des pluies acides
Dévoilant son budget la veille de son départ pour le Canada, le président George Bush a déclaré hier qu'il voulait « mettre fin au long débat sur les pluies acides ». **B-7**

L'ÉCONOMIE

Hausse du taux d'escompte de la Banque du Canada
Le taux d'escompte de la Banque du Canada a sauté de 11,51 à 11,63 %, hier, ouvrant la voie à une nouvelle série de hausses des taux d'intérêt. **B-1**

LES ARTS

Léo Munger renoue avec sa passion pour Édith Piaf
Léo Munger jouera et chantera son « Cni du cœur », en hommage à Édith Piaf, du 15 février au 12 mars, sur la scène du Théâtre du Petit-Champplain. **C-1**

LE SPORT

Anton Stastny retourne avec les Citadelles de Halifax
Martin Madden a annoncé, hier, qu'Anton Stastny avait accepté son offre et qu'il retournerait à Halifax évoluer avec les Citadelles de la Ligue américaine. **S-3**

L'ÉDITORIAL

Royal Orr a pris la bonne décision
Royal revient à l'animation radiophonique, c'est pour lui, pour Alliance Québec et pour CJAD, son nouvel employeur, un retour dans lequel tous y gagnent au change. **B-6**

L'INDEX

Local et régional	A-3 et A-4
Le Québec	A-5 et A-6
Le Canada	A-7 à A-9
Le Monde	B-7 et B-8
Alain Bouchard	A-5
annonces classées	C-5 à C-10
Arts	C-1 à C-4
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-8
Décès	C-10 et C-11
Économie	B-1 à B-5
Éditorial	B-6
Feuilleton	C-7
Horoscope	C-8
Mots croisés	C-6
Mot mystère	C-6
Où aller à Québec	C-4
Patron	C-9
Pierre Champagne	A-9

LA MÉTÉO

Nuageux avec chutes de neige dispersées. Maximum : près de -13. Demain : nuageux avec éclaircies et chutes de neige dispersées. **S-16**



Royal Orr a choisi de revenir à la radio.

Orr quitte Alliance Québec pour CJAD

MONTREAL (PC) — La station radiophonique anglophone CJAD a ravi hier à Alliance Québec son président, Royal Orr, pour en faire, à partir de la mi-mars, son animateur vedette.

Le vice-président de la station montrealaise, Rob Braide, a comparé l'« acquisition » de M. Orr à celle par Tele-Metropole de la série *Lance et compte*. Dans la même veine, le directeur des nouvelles, Gord Sinclair, a recherché : « Vous découvririez que la personne qui connaît tout ce qu'il y a à savoir sur la politique et particulièrement sur le dossier de la langue peut également interviewer des auteurs, rire d'une situation comique, discuter de problèmes sexuels à la radio... »

Le principal intéressé a pour sa part expliqué qu'il avait toujours prévu quitter Alliance Québec au terme de son mandat de deux ans — se terminant en mai — et que l'offre de CJAD était une occasion inespérée. « Ça va me donner l'occasion de parler de toute une gamme d'enjeux de la vie quotidienne des Montréalais », a-t-il dit.

De son rôle de président à Alliance Québec, il a dit que c'est « une position difficile à supporter comme bénévole ». Son emploi à la commission scolaire Eastern Townships prenait par ailleurs fin en juin.

A 32 ans, le bachelier en théologie retrouve un métier qu'il a pratiqué en 1986 à Québec à l'antenne du réseau anglais de Radio-Canada où il animait *Quebec A.M.* à CJAD, il succède à Joe Cannon au micro d'Exchange, une émission de ligne ouverte présentée tous les jours de la semaine de 10 h à 13 h. L'animateur y choisit un ou

Suite A-2, Orr...

Sondage IQOP sur la mairie de Québec Pelletier et Bertrand augmentent leur avance sur L'Allier

À 10 mois des élections municipales à Québec, la popularité du nouveau chef du Rassemblement populaire de Québec, l'ex-ministre Jean-Paul L'Allier, paraît décliner. Son recul serait encore plus marqué s'il était opposé à un autre ex-ministre, M. Jean-François Bertrand, plutôt qu'au maire actuel de Québec, M. Jean Pelletier. C'est ce qui ressort d'un récent sondage IQOP.

par MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

Ministre des Communications dans le gouvernement Lévesque, M. Bertrand ne cache pas ses ambitions à la succession du maire Jean Pelletier si ce dernier décidait de tirer sa révérence à la politique municipale, selon un rumeur persistante depuis quelques mois.

Après avoir commandé un premier sondage à IQOP, en juin 1988, l'animateur radiophonique, qui se dit toujours en

periode de réflexion relativement à un retour en politique, a donné un deuxième coup de sonde. Ce nouveau sondage indique que M. L'Allier aurait subi une cuisante défaite si des élections avaient été tenues à la mi-janvier. Qui plus est, les intentions de vote montrent un net recul de M. L'Allier.

Deux scénarios

Dans les deux scénarios, contre le maire actuel ou contre M. Bertrand, M. L'Allier sort perdant. Par exemple, à des élections à la mi-janvier, M. Pel-

letier aurait obtenu 62,6 % des suffrages, comparativement à 59 % au premier sondage. M. L'Allier aurait perdu du terrain, glissant de 41 à 37,4 %.

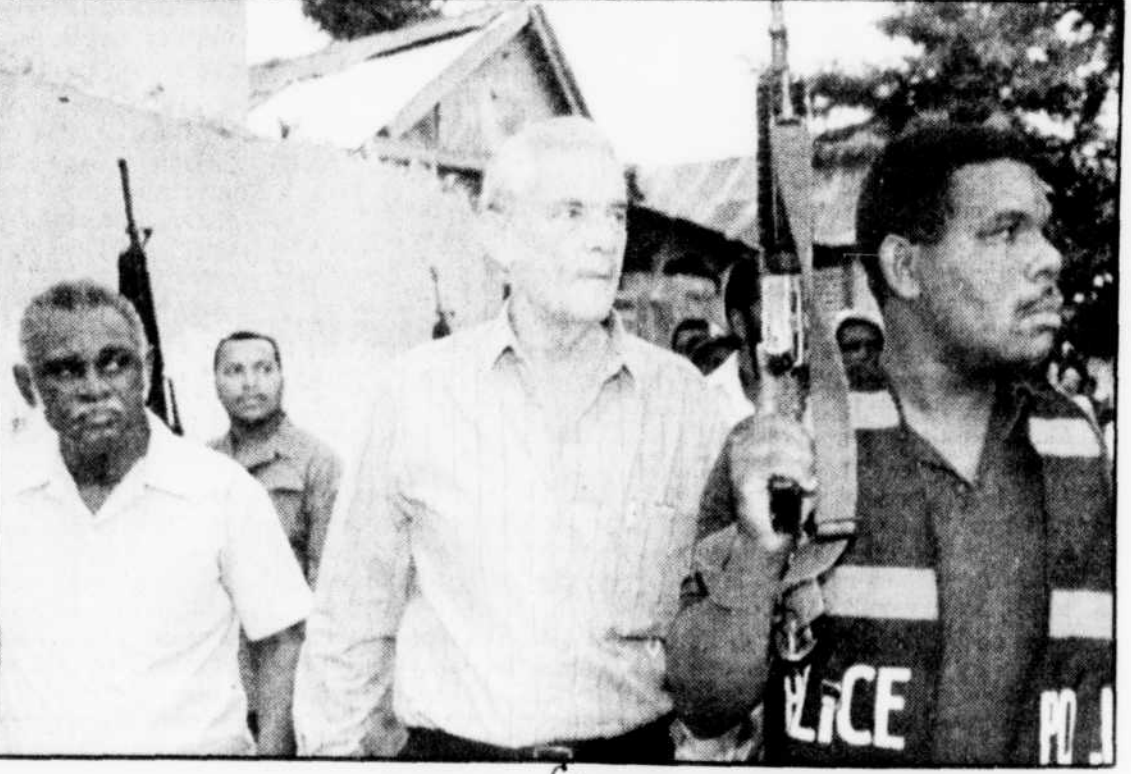
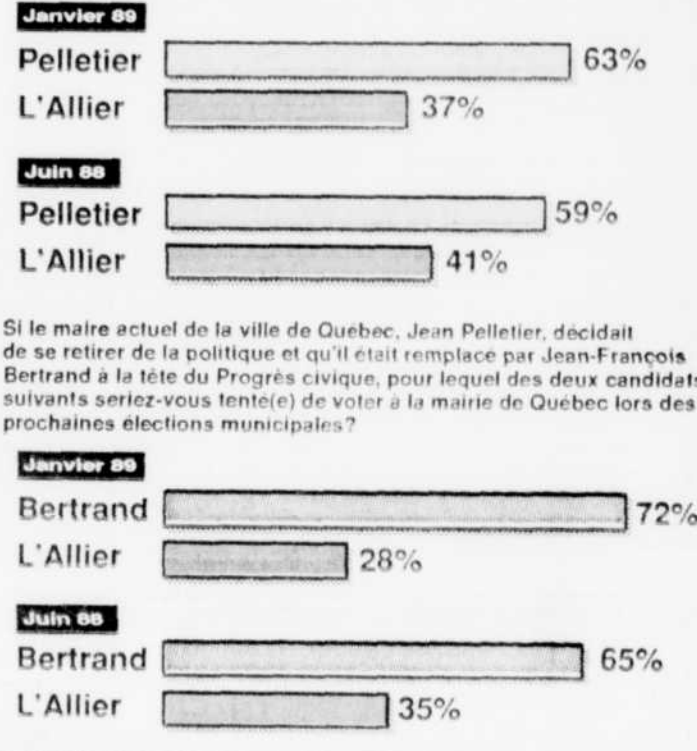
C'est encore pire dans le second scénario. En juin 1988, M. L'Allier, qui n'était pourtant pas encore officiellement élu chef du Rassemblement populaire, le parti d'opposition à l'hôtel de ville, reculait 35 % des votes il en aurait conservé seulement 28,4 % le mois dernier. De son côté, M. Bertrand grimpeait de 65 à 71,6 %.

Par groupes d'âges et en tenant compte du degré de scolarité, le maire actuel et chef du Progrès civique domine largement M. L'Allier dans les intentions de vote. Opposé dans une lutte contre M. Bertrand, le re-

Suite A-2, Sondage...



Les prochaines élections municipales à la ville de Québec n'auront lieu qu'au mois de novembre prochain. Mais s'il y avait des élections aujourd'hui, pour qui seriez-vous tenté(e) de voter ?



Le chef socialiste s'est rendu voter accompagné de ses gardes du corps.

Le socialiste Michael Manley reprend le pouvoir en Jamaïque

KINGSTON (Reuter, AFP) — Après avoir passé les huit dernières années dans l'opposition, le socialiste Michael Manley est redevenu premier ministre de la Jamaïque, hier, à l'issue d'un scrutin et d'une campagne électorale marquée par de nombreux actes de violence.

Après le dépouillement de 59 % des bulletins de vote, le Parti national populaire (PNP) de Manley obtenait 57 % des suffrages contre 43 % au Parti travailliste de la Jamaïque du premier ministre sortant Edward Seaga.

Le parti de Manley menait dans 39 des 60 circonscriptions, tandis que celui de Seaga, l'allié numéro un des États-Unis dans les Caraïbes, ne menait que dans 18.

Le parti élu n'avait aucun représentant depuis son boycott des dernières élections législatives de 1983.

Avant même l'annonce de premiers résultats, Seaga avait implicitement concédé la victoire en faisant part de son intention d'entamer une procédure pour « fraude » dans plusieurs circonscriptions.

La première ministre sortant a été facilement réélue dans sa circonscription. Il a déclaré qu'il recevrait au moins 85 % des suffrages.

Manley avait été premier ministre pendant huit ans, de 1972 à 1980, avant de se faire ravier le pouvoir par Seaga.

Femme enceinte tuée

De nombreux incidents ont marqué le jour du scrutin. Une femme enceinte de 25 ans, Glena Williams, a été tuée par balles peu de temps après l'ouverture des bureaux de scrutin. Durant la campagne électorale de trois semaines, 11 personnes

ont été tuées et plus d'une centaine blessées.

Malgré l'utilisation de policiers et de soldats pour assurer

Suite A-2, Jamaïque...

Achat de l'Institut Armand-Frappier Cascades se joint au Fonds de solidarité

Deux ans après une tentative avortée d'émission d'actions avec l'Institut Armand-Frappier, la compagnie Cascades s'est associée au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) pour l'achat du secteur exploitation (production de vaccins) de l'IAF.

par PIERRE ASSELIN
LE SOLEIL

Le Fonds de solidarité annonçait, hier, qu'il a présenté au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Claude Ryan, une proposition d'achat, de concert avec la compagnie Cascades.

Les deux partenaires se sont entendus pour ne faire aucun commentaire sur la proposition, d'une quarantaine de pages, pendant que celle-ci est examinée par le ministère et l'Institut.

Le ministre Ryan s'est contenté de « réaffirmer son appréciation à l'endroit du Fonds pour l'intérêt qu'il porte à l'avenir de l'Institut », et s'est déclaré « heureux de l'implication de la compagnie Cascades ».

Surprise

L'association de Cascades a une entreprise de biotechnolo-

gie peut paraître surprenante, mais il ne s'agit pas d'une première pour cette compagnie connue surtout pour ses activités dans l'industrie du papier et du plastique.

En 1987, Cascades et l'Institut Armand-Frappier en étaient venus à un cheveu de réaliser une émission publique d'actions pour lancer une entreprise mixte dans le secteur des milieux de culture. Le projet avait toutefois avorté à cause des risques de bisbille que laissait planer une autre filiale de l'Institut : IAF Biochem. Le krach d'octobre avait porté le coup de grâce à l'initiative.

Auparavant, Cascades s'était déjà associée au Fonds de solidarité pour un projet plus modeste de production de trousses diagnostiques, dans l'Estrie. La petite entreprise, Bioclast, n'avait toutefois eu qu'une brève existence.

Suite A-2, Cascades...

Le chef surprise de la police de Ste-Foy pourrait bien être Roland Bourget

L'ex-directeur de police de la CUM, Roland Bourget, qui vient de prendre sa retraite à 53 ans, deviendra-t-il le chef des 150 policiers de Sainte-Foy le 28 février ?

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Voilà la question que ruminent depuis quelques jours les membres de l'état-major de la police de Sainte-Foy, après s'être fait dire par la mairesse Andrée P. Boucher qu'ils auraient une grosse surprise à la fin du mois

quant ils apprendraient l'identité de leur futur « boss ».

Un gros canon, dit-on, qui redorerait la crédibilité de ce corps policier amplement décrié sur la place publique, à la suite de la condamnation pour meurtre d'un des siens, de la démission de son chef André Sainte-Marie et des règlements de compte qui ont rejailli de-

Suite A-2, Chef...

Suites de la première page

Cascades...

Le Fonds de solidarité approchait Cascades, voilà à peu près un mois, pour s'associer à son projet de relance du secteur exploitation, indiquant hier le premier vice-président chez Cascades, Laurent Lemaire.

« C'est par nationalisme, pour protéger une institution qui va être vendue à un groupe extérieur, qu'on a accepté d'intervenir, expliquait M. Lemaire. Nous sommes d'abord des gens de papier et de plastique, mais nous pouvons apporter notre expertise de « manager ».

« Il y aura beaucoup à faire dans cette boîte-là. Les fonctionnaires qui sont à l'emploi de l'Institut n'ont pas nécessairement la même vision que nous. Ça risque de représenter un revirement important, mais nous l'avons déjà fait ailleurs avec d'autres entreprises en difficulté. »

Laurent Lemaire estime qu'il y a moyen de rendre la production de vaccins « beaucoup plus efficace ».

Cascades aurait préféré qu'il y ait un autre partenaire ayant de l'expertise dans le domaine des biotechnologies, et la chose pourrait bien se produire un peu plus tard, souligne M. Lemaire. « Ceux qui étaient prêts à venir ne pouvaient pas le faire dans les délais dont nous disposons », se borne-t-il à indiquer.

Démission

Au moment où ces négociations entrent dans leur phase finale, l'Association des professeurs de l'Institut Armand-Frappier (APIAF) a demandé, hier, la démission du président du conseil d'administration de l'Institut, M. Claude F. Lefebvre.

Dans une longue lettre de huit pages, le président de l'Association, le Dr Gilles Lussier, énumère les griefs des scientifiques à l'égard de M. Lefebvre. Les professeurs lui reprochent entre autres d'avoir semé l'ambiguïté sur la mission de l'Institut et de vouloir faire porter aux chercheurs la responsabilité des problèmes de gestion qui accablent l'IAF.

Les professeurs accusent le président d'avoir terni l'image de l'Institut avec de fausses informations et en dissimulant des faits.

« Vous n'avez pas su prendre fait et cause pour l'institution dont vous aviez accepté la responsabilité et vous avez même, par vos déclarations malhabiles, contribué à semer le doute quant à la compétence des scientifiques oeuvrant à l'IAF et à la qualité des vaccins », écrit le Dr Lussier, qui demande à M. Lefebvre de bien vouloir démissionner de son poste.

Orr...

deux thèmes de l'actualité à débattre.

Le samedi, il participera à *Free for All*, un forum où discutent les animateurs de la station. Quant à Cannon, qui attirait à *Exchange* entre 55,000 et 75,000 auditeurs, il quitte CJAD, la station anglophone la plus écoutée sur la bande AM, pour sa station soeur torontoise CFRB. Le plus proche parent francophone d'*Exchange*, c'est *L'Informateur*, de Pierre Pascau, explique Rob Braide. « Mais Royal est plus modéré », précise-t-il.

Le président du conseil d'administration d'Alliance Québec, Peter Blaikie, a émis un communiqué dans lequel il disait accueillir cette démission avec « un mélange de fierté et de tristesse ». L'exécutif, a mentionné M. Blaikie, savait depuis octobre que M. Orr ne demanderait pas un renouvellement de son mandat. « Il nous avait aussi indiqué qu'il cherchait à reprendre sa carrière à la radio. »

« Royal Orr a su inspirer un fort sentiment de loyauté dans la communauté d'expression anglaise, surtout au cours de ces derniers temps, qui ont été particulièrement difficiles », a ajouté M. Blaikie. Le successeur de Royal Orr sera élu à l'assemblée annuelle d'Alliance Québec du 28 mai prochain.

À la conférence de presse convoquée par CJAD, Royal Orr a dressé pour les journalistes un bref bilan de sa présidence : « Nous avons réussi à continuer de nous développer en regroupement démocratique et ouvert. Nous avons fait des efforts pour essayer de trouver des moyens d'intégrer notre communauté à la société québécoise. C'était une période difficile pour le faire, mais nous avons réussi un petit peu. »

M. Orr a toutefois révélé qu'à moins d'en être empêché par la direction de la station, il entendait demeurer membre d'Alliance Québec.

Autres informations sur Alliance Québec ci-contre

Jamaïque...

l'ordre à proximité des bureaux de scrutin, plusieurs échanges de coups de feu entre partisans des deux camps ont eu lieu à Kingston.

Selon Radio-Jamaïque, plusieurs bureaux n'ont pas pu ouvrir faute d'urnes ou de bulletins...

Les derniers sondages accordaient à Manley, qui avait dirigé le gouvernement de 1972 à 1980, une confortable avance de 14 points sur son adversaire conservateur.

Admirateur de Castro

Dans les années 70, Manley s'était attiré les foudres de Washington en alignant plusieurs de ses politiques sur celles du régime cubain. Toutefois, durant la campagne électorale, le leader socialiste a affirmé que ses vues avaient changé et qu'il voulait maintenant rendre plus humaines les politiques économiques instaurées par Seaga.

En huit ans de pouvoir, Seaga a favorisé la croissance économique de la Jamaïque, mais celle-ci s'est réalisée sans qu'elle touche les pauvres. Durant cette période, l'habitation de même que les services de santé et d'éducation n'ont pas profité des largesses gouvernementales.

Sondage...

présentant du RP semble encore en plus mauvaise position quant au groupe d'âges, mais se reprend un peu avec les votes provenant de contribuables ayant une formation universitaire.

Taux de satisfaction

Depuis juin 1988, l'administration du maire Pelletier, au pouvoir depuis 11 ans, gagne des points. Les gens satisfaits passent de 11,6 % à 15,6 %, les « assez satisfaits » de 58,7 % à 62,7 % et les « peu satisfaits » de 23,3 % à 14,4 %.

Faut-il changer de maire aux élections du 5 novembre 1989 ? Ladessus les opinions restent sensiblement les mêmes. En juin 1988, 57,4 des répondants souhaitaient un changement. Il en reste aujourd'hui 54 % selon IQOP.

Méthodologie du sondage

Pour la réalisation de ce sondage, la population fut constituée de l'ensemble des personnes de 18 ans et plus résidant dans la ville de Québec. Les entrevues ont été réalisées les 18 et 19 janvier 1989. Ces entrevues ont été effectuées par téléphone à partir des centraux téléphoniques de l'IQOP à Québec. Le questionnaire fut administré en français dans tous les cas. Un contrôle constant fut exercé durant la cueillette des renseignements.

Des 699 numéros de téléphone sélectionnés, 493 ont été jugés admissibles à l'enquête. De ce nombre, 350 entrevues ont été faites pour un taux de réponse de 71 %. L'échantillon est de taille suffisante pour permettre des estimations d'ensemble entachées d'une erreur échantillonnaire de plus ou moins 5,2 %, et ce, 19 fois sur 20. Cette marge d'erreur tend à augmenter lorsque des sous-domaines de l'étude sont considérés.

LE SOLEIL et les encarts bilingues

La direction du SOLEIL regrette que la Société nationale des Québécois de la capitale diffuse des informations erronées et s'attaque à des propagateurs du français plutôt que de s'en prendre à ceux qui le dénigrent.

La présidente Rose Bilodeau de la SNQ a déploré que LE SOLEIL ait distribué un encart publicitaire bilingue de 24 pages de Centre-à la 31 janvier dernier ; LE SOLEIL n'a pas distribué un tel encart.

Mme Bilodeau déplore égale-

ment que LE SOLEIL ait distribué le 1er février un encart bilingue du magasin M ; cette circulaire a été distribuée par la plupart des autres quotidiens francophones du Québec et ne va pas à l'encontre des dispositions de la loi.

Il est regrettable que Mme Bi-

lodeau singularise ses attaques contre LE SOLEIL. Cesser de publier ces encarts priverait d'ailleurs les lecteurs d'informations publicitaires utiles.

Il est aussi déplorable que la présidente Bilodeau se soit attaquée au seul quotidien qui ait préconisé récemment le maintien de la loi 101 en matière d'affichage. Il s'agit là de mesquineries typiques de Canadiens-français qui passent leur temps à se manger la laine sur le dos ; ce

genre de déclaration reprend les attitudes surannées des vieilles sociétés nationalistes d'antan.

Si la SNQ souhaite faire changer la loi à cet égard, c'est aux autorités politiques qu'il lui faut s'adresser plutôt que de vilipender des journaux francophones qui font oeuvre de propagande française et qui préconisent une amélioration de son statut.

Le président et éditeur
Robert Normand

Bouthillier craint que le départ de Orr n'alimente d'autres « spéculations »

Pendant que le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, M. Guy Rivard, louait le leadership exercé par le président démissionnaire d'Alliance Québec, le leader du Mouvement Québec français (MQF), M. Guy Bouthillier, disait craindre que le départ de M. Royal Orr n'alimente encore « les spéculations » autour de l'enquête policière sur l'incendie criminel des locaux de l'organisme anglophone, le 30 décembre.

PAR JACQUES DUMAIS
LE SOLEIL

« C'est malheureux, mais c'est comme ça. Et on perd ainsi une énergie considérable à réfléchir sur l'aspect policier de la question linguistique, alors que le fond du débat c'est autre chose. Si son départ peut faire qu'on se débarrasse de la question policière, alors tant mieux ! M. Orr aura rendu service à la cause du Québec français », de confier M. Bouthillier au SOLEIL.

Pour la présidente de la SSJB de Montréal, Mme Nicole Boudreau, ce départ ne compromettra vraisemblablement pas l'amorce de dialogue entre les francophones et anglophones sur le plan linguistique. M. Orr et Mme Boudreau doivent tenter, à la fin du mois, un rapprochement pour situer leurs points de divergences et, si possible, de convergences. « Les têtes dirigeantes ont peu d'importance dans le cas qui nous occupe », nous a-t-elle dit, hier.

Aucune illusion

Ce rapprochement, explique-t-

elle, tient à l'absence d'un choix véritable. « Il y a un sérieux débat linguistique ici. Et tout le monde est un peu tanné que ça ne se règle pas. Il nous faut donc trouver des solutions parce que le gouvernement a refusé la tenue d'une commission parlementaire et s'est récusé dans le cas d'un sommet sur la langue. Les responsabilités ont fini par nous échoir. »

Mme Boudreau ne se fait cependant aucune illusion quant à l'issue d'un tel dialogue qui ne recueille d'ailleurs pas l'unanimité dans l'une ou l'autre des deux communautés. « Mais nous ne sommes pas là uniquement pour faire des manifestations et de la mobilisation. Il nous faut aussi régler des choses une fois pour toutes. À la lumière des récentes déclarations de M. Orr, au Nouveau-Brunswick, je me dis qu'on a du pain sur la planche. On sent une certaine fermeté qu'il nous appartient de démontrer. Si on arrive à un cul-de-sac, j'espère qu'Alliance Québec aura l'honnêteté d'en convenir et qu'on cessera alors de dire que les Québécois francophones ont toujours été fermés au dialogue... »

Chef...

ment indiqué qu'il étudiait des offres d'emploi », se disent-ils.

Il y a aussi le fait qu'une candidature aussi prestigieuse que Joël Chéruet, ancien policier de Sainte-Foy, est maintenant écartée, depuis que le conseil municipal de Gatineau lui a offert un pont d'or pour le garder durant les dix prochaines années. Le contrat a été signé le 15 janvier.

M. Bourget n'ayant pu être joint, c'est la mairesse de Sainte-Foy, Andrée P. Boucher, qui a commenté cette hypothèse hier. D'abord en s'esclaffant, puis en y allant de propos prudents, n'infirmité ni ne confirmant la nouvelle.

« Il n'y a pas une municipalité qui peut voir la candidature de M. Bourget comme ridicule. Cet homme de grande envergure fait l'objet de convoitise. C'est un flic qui a de l'allure, comme l'exprimait le caricaturiste de LA PRESSE récemment. C'est normal que les gens en parlent. Mais il est tellement dit de chose sur ce concours et Sainte-Foy n'est pas la CUM », répond la grande patronne de la ville.

Mme Boucher affirme n'avoir jamais rencontré celui dont le prestige fut un peu terni par l'affaire Gossett et par l'incendie des locaux d'Alliance Québec. Elle tient mordicus à ne rien dévoiler sur le ou les candidats toujours en lice, à la suite des tests psychométriques passés par la firme Woods Gordon en décembre.

« Dans ce monde à part, ça prend un policier de formation, averti, compétent et bon communicateur », se contente de dire celle qui vise l'excellence. Or, M. Bourget bénéficie d'une solide crédibilité comme gestionnaire et humaniste et fut l'un des confrères de Joël Chéruet, au sein de divers comités.

Quant à l'éventualité de la tenue d'un second concours pour dénicher une autre banque d'aspirants, meilleurs que les précédents, elle est peu probable, la magistrate ayant indiqué son intention de liquider au plus vite cet épineux dossier, comme elle l'a fait avec celui des ambulances.

Enfin, avec l'abolition de la Commission de police, il faudrait reprendre tout le processus. L'échéancier de la fin février demeure donc plausible. Le corps de Sainte-Foy est dirigé depuis trois ans par un chef par interim presque sexagénaire, M. David Craig, admissible à une prérétraite dès la nomination du directeur ou un an plus tard.

Dès demain dans LE SOLEIL

Il y a à peine 20 ans, la violence faite aux femmes était aussi cachée que les abus sexuels faits aux enfants. En 1975, a commencé la mise en place de maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale. Ces maisons ont aidé à faire prendre conscience de l'ampleur du phénomène. On parle, aujourd'hui, d'une femme sur sept qui serait victime de violence physique, psychologique et verbale. Les maisons d'hébergement sont débordées. Elles ne répondent qu'à 50 pour % des demandes d'aide. La survie de ces maisons est menacée. Elles exigent donc du gou-



vernement un meilleur financement qui permette la consolidation des services existants et la création de nouvelles places d'hébergement. Une série d'articles que signera Damien Gagnon dans LE SOLEIL, à partir de demain, samedi.

LA QUOTIDIENNE
tirage du 9 février

4-8-3
8-7-7-3

Notre interlocutrice affirme qu'il est encore trop tôt pour établir un bilan du règne Orr. Mais il lui apparaîtrait « malsain » qu'en tant que nouveau maître d'antenne à CJAD, l'ex-président d'Alliance Québec s'érigeât désormais en déversoir des frustrations et craintes des anglophones de Montréal.

La présidente de la SSJB, d'autre part, ne croit pas que le successeur de M. Orr sera plus radical à la suite de l'adoption de la loi 178. Ce type de leadership n'est pas, dit-elle, dans la tradition d'Alliance Québec depuis sa création, en 1982. À la lumière de ses échanges récents avec un autre de ses ténors, M. Peter Blaikie, elle croit même possible qu'Alliance Québec ne s'oppose plus à la loi 178, laquelle, dit-elle, ne fait « régresser » que les francophones. Mme Boudreau conclut à la « rentabilité » d'une stratégie consistant, pour l'organisme anglophone, à « faire la guerre avec les mots de la paix » au Québec français.

Plus de franchise

M. Guy Bouthillier, pour sa part, estime que « Orr parlait avec un air si détendu et angélique que ça servait sa cause et desservait probablement la nôtre. J'aimerais mieux, dit-il, voir à la tête d'Al-

liance Québec quelqu'un qui combattrait sous des couleurs qu'on connaît mieux, qui parlerait plus franc... » Un Conrad Black, lui demande-t-on ? « Oui, j'aime mieux des gens comme ça », répond-il.

Le président du MQF insiste toutefois pour dire qu'Alliance Québec ne représente pas toute l'anglophonie québécoise ou montréalaise. Il souhaite que les David Payne, Robert Dean, Kevin Drummond, William Tetley et autres qui ne sont pas hostiles à la loi 101 se lèvent et parlent fort. « Si Alliance Québec prenait un peu moins de place, dit-il, on entendrait davantage ces gens-là ».

Enfin, le ministre Guy Rivard, qui exprime le point de vue du gouvernement Bourassa, considère que M. Orr « a toujours fait preuve de leadership et recherché un juste équilibre entre la reconnaissance du Québec et le développement de la communauté anglophone... Malgré nos désaccords sur certains points, il travaillait comme nous à élargir le débat linguistique ».

M. Rivard souhaite qu'Alliance Québec se donne un autre leader aussi démocrate et que M. Orr continue, sur les ondes de CJAD, « d'établir un nouveau dialogue entre Québécois de diverses couches ».

Hans Marotte et Paul Rose déposent une poursuite contre Alliance Québec

MONTRÉAL (PC) — Hans Marotte et Paul Rose ont déposé hier au Palais de justice de Montréal une poursuite en diffamation au montant de \$900,000 contre Alliance Québec.

Chacun demande \$450,000, estimant avoir été diffamé par les propos tenus en conférence de presse par le président d'Alliance Québec, Royal Orr, le 3 janvier.

Au lendemain de l'incendie des locaux d'Alliance Québec, M. Orr avait dénoncé tous ceux qui gardaient le silence devant cet acte. « Des menaces de violence et maintenant un incendie criminel », s'était-il exclamé. M. Orr s'était ensuite adressé à la population francophone, demandant publiquement « est-ce là le genre de société que vous voulez ? Une société où un nombre inquiétant de gens prennent pour modèles Paul Rose et Hans Marotte ? »

La somme de \$450,000 réclamée par chacun se divise en deux montants : \$200,000 et \$250,000.

Un premier \$250,000 est demandé par chacun comme montant compensatoire en dommages et intérêts. Dans leur déclaration, ils allèguent qu'Alliance Québec a agi « sans justification et sans excuse légitime, de façon tout à fait fortuite et gratuite, manifestant une totale insouciance des droits

les plus élémentaires des demandeurs ».

Paul Rose, qui a déjà purgé une peine de prison, estime avoir payé sa dette à la société. Hans Marotte, qui attend de subir son procès pour méfait et complot pour commettre un méfait, écrit que les propos de M. Orr sont de nature à lui « causer un préjudice grave irréparable en l'empêchant de pouvoir bénéficier d'un procès juste et équitable ».

L'autre \$200,000 est demandé en dommages exemplaires à Alliance Québec pour avoir « induit les médias et la population en erreur en affirmant qu'il y avait eu entrée par effraction dans ses locaux alors même qu'il savait qu'il n'en était rien ». MM. Rose et Marotte demandent chacun \$200,000 pour « s'assurer qu'une telle attitude irresponsable ne se reproduise plus à l'avenir, tant chez la partie défenderesse que chez tout autre organisme semblable qui serait tenté de l'imiter ».

L'avocat de Marotte et Rose, Me Marc Poupart, et son assistant Me Michel Aubin, s'inspirent dans leur poursuite du Code civil et de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

Me Poupart agira bénévolement dans ce dossier. Toutefois, un Fonds de défense Paul Rose-Hans Marotte a été créé afin d'assumer les frais de cours et des autres procédures.

Un léger séisme fait trembler la Côte-Nord

PORT-CARTIER (PC) — Un léger tremblement de terre a été ressenti peu après 20 h hier sur la Côte-Nord.

Selon le père Paul-Émile Tremblay, du collège Jean-de-Brébeuf, à Montréal, la secousse aurait atteint entre 4 et 4,5 sur l'échelle de Richter.

Elle a été ressentie pendant que, quelques secondes à Port-Cartier et à Havre-Saint-Pierre.

Aucun dégât n'a été rapporté.

POUR MIEUX CONSOMMER...

Les pages "Consommation" du Mercredi. Un guide pratique pour une consommation plus rationnelle, un budget mieux équilibré et une meilleure protection du consommateur.

LE SOLEIL

ABONNEMENT: 647-3333
Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

Heures d'affaires:
Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et dimanche: 8h00 à 12h00

L'Hôpital Général est du nombre La CSN étudie la qualité de l'air dans 12 édifices publics

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a entrepris une étude de la qualité de l'air dans une douzaine d'établissements publics, notamment l'Hôpital Général de Québec, où les employé(e)s font état de problèmes de santé comparables à ceux relevés à l'hôpital Saint-François d'Assise.

par GILLES BOIVIN
LE SOLEIL

M. Claude Mainville, du service de génie industriel de la centrale, a indiqué hier que des prélèvements avaient déjà été effectués à l'Hôpital Général, mais s'est refusé à préciser quels sont les autres établissements visés. Celui-ci a fait ces révélations dans le cadre des audiences du bureau de révision

de la CSST qui se penche sur la situation à Saint-François d'Assise.

M. Mainville a précisé que plusieurs employé(e)s de cet autre établissement hospitalier de Québec se plaignaient de problèmes de santé comparables au « syndrome de Saint-François d'Assise » : fatigue extrême, maux de tête, etc.

En novembre dernier, une douzaine de travailleurs et travail-

leuses de cet hôpital avaient exercé un droit de refus de travailler, jugeant que la mauvaise qualité de l'air mettait en danger leur santé. Un rapport de l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail (IRSST), rendu public quelques jours avant, avait constaté la présence de moisissures potentiellement dangereuses dans l'établissement.

« M. Net »

La poursuite des audiences du bureau de révision, hier, a par ailleurs fait ressortir la difficulté de décontaminer un milieu où ces champignons ont proliféré. La professeure Wanda Smoragiewicz, qui a réalisé pour la CSN

l'étude en laboratoire des échantillons d'air et de moisissures prélevés à Saint-François d'Assise, est catégorique : « M. Net ne fera pas l'affaire. »

Celle-ci a expliqué que les spores des deux principaux types de moisissures trouvées à cet endroit sont particulièrement résistants aux températures élevées comme aux divers produits de nettoyage. Cette dernière souligne qu'il faudrait donc assurer un suivi rigoureux pour vérifier les résultats d'une telle décontamination.

L'étude de Mme Smoragiewicz, comme celle de l'IRSST, a fait ressortir la présence de deux types

de champignons, le stachybotris atra et le trichoderma verde, qui, en laboratoire, ont produit des toxines potentiellement dangereuses pour la santé. Ces toxines peuvent s'attaquer notamment au système immunitaire (défenses naturelles contre la maladie ou l'infection) et nerveux.

Dans son rapport présenté à la CSN et rendu public hier, devant le bureau de révision de la CSST, la professeure de l'UQAM souligne que l'étude des échantillons d'air prélevés dans l'hôpital apporte « des arguments supplémentaires pour la nécessité d'une décontamination et de nettoyage ». Elle y décele une « contamination

remarquable » sur les deux tiers des échantillons prélevés.

Cette dernière a cependant précisé que les toxines ont été produites en laboratoire, dans un milieu ambiant particulièrement propice, et que l'on n'a pu en mesurer la présence dans l'air ambiant de l'établissement hospitalier, faute de moyens.

Par ailleurs l'étude d'échantillons prélevés dans le nez et la gorge de trois personnes faisant état de malaises reliés au syndrome de Saint-François d'Assise n'a pas permis de déceler une quelconque contamination fongique (par les spores des moisissures), a indiqué Mme Smoragiewicz.



La chasse aux aubaines

Des milliers de personnes ont fait patiemment le pied de grue, hier, pendant deux heures à la porte du magasin Sports Experts de la rue Saint-Vallier à Québec, par un temps à ne pas mettre un chien dehors (!), avant de pouvoir entrer à leur tour et profiter des aubaines du solde de fermeture. En milieu d'après-midi, on calculait qu'il défilait 600 clients à l'heure dans le vieux magasin qui avait ouvert ses portes il y a près de 30 ans sous le nom de Massicotte Sports. Près de 5.000 personnes étaient passées à la caisse vers 15 h 30. Une foule calme, polie et silencieuse. A des heures des caricatures des bandes dessinées. Skis, raquettes, vélos, articles de golf... tout intéressait les clients. On avait mobilisé plus d'une cinquantaine d'employés de la chaîne, venus de Montréal, Trois-Rivières, Hull et d'ailleurs pour ce dernier solde qui durera une quarantaine d'heures et se terminera demain à 20 h.



Le Manoir Victoria, de la côte du Palais, aura une seconde façade sur la rue Saint-Jean avec l'achat et la transformation en hôtel des Galeries Saint-Jean.

Le Manoir Victoria s'agrandit avec l'achat des Galeries Saint-Jean

L'immeuble abritant les Galeries Saint-Jean, dans le Vieux-Québec, a été acheté par le Manoir Victoria inc., propriétaire de l'ancien hôtel Victoria, et ce complexe immobilier deviendra un seul et même hôtel de 137 chambres.

par LOUIS-GUY LEMIEUX
LE SOLEIL

Selon un porte-parole des propriétaires, M. Roger Panneton, le nouveau Manoir Victoria agrandi sera en exploitation dès le 1er juin.

Cet agrandissement permet au Manoir Victoria d'ajouter 52 chambres et suites aux 85 chambres déjà existantes.

Le Manoir Victoria inc. est une compagnie formée de Courtage Simma, Robert Varin inc. et Place-

ments Roger Panneton.

Le Manoir Victoria sera équipé prochainement d'une piscine et d'un nouveau stationnement extérieur à l'arrière. Les propriétaires sont à la recherche d'un concessionnaire pour administrer le restaurant de l'hôtel.

Rappelons qu'il y a un an, l'hôtel Victoria et les Galeries Saint-Jean devaient être transformés séparément en édifices à logements. On parlait de 110 nouveaux logements dans ce secteur du Vieux-Québec intra muros.

Selon les actuels propriétaires, l'expérience a démontré qu'il n'y avait pas de demande suffisante pour des logements rénovés dans ce coin de la vieille ville, ni de la part des personnes retraitées, ni des jeunes couples et pas plus des personnes célibataires.

Le Manoir Victoria reçoit depuis plusieurs mois déjà le surplus de la clientèle des grands hôtels du centre-ville.

Selon M. Panneton, l'achat des Galeries Saint-Jean en plus des travaux de rénovation et d'aménagement des deux immeubles en font un investissement d'environ \$10 millions.

Les cigarettes saisies étaient destinées à l'exportation

Les quelque \$15.000 de cigarettes saisies avant-hier par la GRC dans un magasin du Village Huron seraient de catégorie « classe A » destinée à l'exportation. Conséquemment, les droits et taxes sur cette marchandise n'ont pas été acquittés et la vente au Canada est illicite. Une citation à comparaître devrait bientôt parvenir à Mme Elizabeth Tremblay-Vincent, propriétaire du commerce Creation la Huronne, situé au 5 de la rue Nicolas-Vincent, pour répondre à des accusations relatives aux lois sur les douanes et sur l'accise.

Mme Tremblay-Vincent a été conduite aux bureaux de la GRC pour y être interrogée puis a été relâchée. Son interrogatoire faisait suite à deux perquisitions effectuées simultanément, l'une à son commerce, l'autre à son domicile. Au premier endroit, les enquêteurs de la GRC ont saisi pour \$15.000 de cigarettes et à l'autre, ils ont mis la main sur une somme d'argent.

Le chef Max Gros-Louis a dit à un journaliste qu'il avait trouvé l'intervention policière « sauvage » et qu'il étudiait la possibilité de la contester devant les tribunaux.

Par ailleurs la GRC est intervenue à plusieurs endroits dans la région de Québec pour servir de sérieux avertissements à certains commerçants qui vendraient des cigarettes à l'unité, ce qui est interdit parce que Douanes et Accises n'a pas ainsi l'occasion de récupérer la taxe qui lui est due.

Chauffeurs de la CTCUQ Ste-Foy préconise le tirage au sort

Selon la mairesse Andrée Boucher, le fait que les gens de Sainte-Foy ont été nettement désavantagés dans le recrutement des nouveaux chauffeurs d'autobus depuis trois ans, prouve bien l'existence d'un système de favoritisme à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec. Elle préconise plutôt de procéder à la sélection finale par tirage au sort pour donner égalité des chances à tout le monde.

par MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

Malgré le principe qu'une répartition des nouveaux emplois se fasse proportionnellement à la quote-part financière de chacune des villes, Sainte-Foy, selon l'expression de Mme Boucher, n'a pas eu sa part du gâteau. Sur les 109 chauffeurs embauchés depuis décembre 1985, Sainte-Foy avait droit à une quinzaine de postes, mais elle en a eu seulement quatre, un de moins que l'Ancienne-Lorette, une ville cinq ou six fois plus petite.

D'après les statistiques obtenues à la CTCUQ, la ville de Québec semble avoir eu sa juste part, soit 35, pendant que Beauport et Charlesbourg étaient comblées, en obtenant respectivement 30 et 25 emplois, soit presque deux fois plus que la proportion déterminée par leur quote-part.

Rappelons que le président de la CTCUQ, M. André Forgues, a reconnu, mercredi, que le système actuel devait être remplacé, pour empêcher tout favoritisme. Il a fait part qu'au moment d'embaucher des chauffeurs, disons pour combler une dizaine d'emplois, le président transmet à la direction des ressources humaines une liste de 40 noms qui lui ont été recommandés par des gens de la politique, selon la date de leur réception, en cherchant à

respecter l'importance de la quote-part des municipalités. Une dizaine d'autres sont puisés par la direction du personnel dans la banque des autres candidats, de façon à convoquer 50 personnes pour une entrevue.

Tirage au sort

En plus de n'avoir aucun représentant au conseil d'administration de la CTCUQ, depuis novembre 1985, Mme Boucher n'accepte pas de signer des lettres de recommandation. Mme Boucher, comme elle l'a confié au SOLEIL, hier, ne regrette pas son attitude, malgré que cela ait eu pour conséquence de limiter considérablement le nombre de « noms recommandés » provenant de sa ville. Elle affirme n'avoir aucune confiance en ce genre de système dont elle a appris l'existence à la CTCUQ il y a quelques mois seulement.

Comme elle le fait dans sa municipalité pour les emplois d'été, Mme Boucher préconise le tirage au sort parmi une liste de candidats jugés compétents, sans égard à leur lieu d'origine. « Après tout, ajoute-t-elle, la CTCUQ est un organisme régional. Le plus grand avantage serait d'éliminer l'ostracisme pouvant actuellement priver quelqu'un de son droit au travail à cause d'un lien quelconque de parenté avec le président de la CTCUQ, un maire, un conseiller ou un député. »

Jean Pelletier révolté des « exécutions » sur les ondes radiophoniques

Le maire de Québec, Jean Pelletier, s'est dit hier révolté d'assister sur les ondes radiophoniques aux exécutions sommaires de gens qu'on dit soupçonnés être responsables des irrégularités qui auraient eu lieu lors de l'embauche de chauffeurs de la CTCUQ.

par RICHARD CÔTE
LE SOLEIL

Se disant parfaitement d'accord avec une enquête approfondie qui éclaircirait toute cette affaire, M. Pelletier considère qu'en attendant il ne fallait pas manquer d'égard envers ceux qui se retrouvent soudainement et bien malgré eux sous les feux de l'actualité.

Il a d'ailleurs dit conserver toute la confiance qu'il a toujours eue envers M. André Forgues, président de la CTCUQ, ainsi qu'envers les deux représentants de la ville de Québec à l'exécutif de cet organisme, MM. Jean-Paul Morency, vice-président du comité exécutif de

Québec, et Gérard Marcotte, conseiller. « Je ne pense pas que ces gens-là aient quoi que ce soit à se reprocher! »

Pour sa part, M. Pelletier reconnaît avoir écrit des lettres de recommandations en de rares occasions, mais nie l'avoir jamais fait pour un individu qu'il ne connaissait pas personnellement ou pour quelqu'un qui n'aurait pas eu les qualifications pour remplir l'emploi demandé.

« De toute façon, a-t-il ajouté, je ne crois pas que ce genre de recommandation ait un impact si important sur le choix fait par ceux qui sont responsables de l'embauche à la CTCUQ. »

UNE OFFRE EN OR ET DIAMANT

À l'achat d'une robe de mariée, obtenez 10% de rabais à la bijouterie Doucet sur un achat de bague à diamant, alliances ou jonc pour homme, de 600 \$ et plus.

De même obtenez 10% de rabais à notre rayon de la mariée sur présentation du coupon obtenu à la bijouterie

LA MARIÉE, MAIL CENTRE-VILLE, PLACE LAURIER

Pas de déchets toxiques US importés à Thetford Mines

THETFORD MINES — Aucun déchet contenant un produit toxique quelconque n'a été importé des États-Unis et enfoui quelque part dans les terres des trois mines d'amiante que la société en commandite LAB Chrysotile inc. exploite dans la région de Thetford Mines.

par FORTUNAT MARCOUX
LE SOLEIL

C'est l'assurance qu'a donnée, hier, au SOLEIL, le président de la compagnie, Jean Dupéré, après avoir été informé que le ministère québécois de l'Environnement menait une enquête sur la véracité d'une information selon laquelle LAB Chrysotile aurait autorisé des compagnies américaines à déposer

des déchets contenant des matières toxiques sur les terrains de la mine Lac d'amiante du Québec en échange de contrats de vente de fibres d'amiante.

M. Dupéré a dit être étonné qu'une enquête puisse être en cours. Il a reconnu qu'après la fermeture de la mine Carey-Canada inc., à Tring Jonction, en avril 1986, Lac d'amiante avait dû, pour recruter trois clients américains

de son ex-concurrent, tous spécialisés dans l'industrie de la transformation de l'amiante, leur permettre de se débarrasser, à l'occasion, de déchets à base d'amiante, en les transportant au Canada sur ses terrains à Black Lake où ils étaient enfouis. Il s'agissait surtout, selon M. Dupéré, de produits comportant des défauts de fabrication ou usagés comme des garnitures de freins, des bardeaux utilisés pour le recouvrement de toitures et des joints d'étanchéité. « C'était des déchets solides et l'amiante qui s'y trouvait devait avoir été fourni par nous et non vendu par des concurrents », a précisé M. Dupéré.

Selon le président de LAB, Lac d'amiante n'a fait que reconduire l'entente que ces acheteurs avaient déjà avec leur ex-fournisseur Carey.

« Il n'y avait pas de matières toxiques là-dedans. Si l'on affirme le contraire, il faudra fermer toutes les mines d'amiante », a ajouté M. Dupéré.

De toute façon, depuis le 28 décembre, un arrêté ministériel du gouvernement québécois défend aux entrepreneurs américains de venir déposer leurs déchets au Québec. Des entreprises en démolition des États-Unis avaient transformé des terrains dans la région de Sherbrooke en de véritables dépotoirs.

M. Dupéré a déclaré que LAB Chrysotile s'était conformée à cette réglementation.



M. Pierre Bouchard « pitonne » sur le clavier qui commande l'appareil de gravure dont veut s'équiper un nouvel atelier de travail adapté privé de Beauport. À ses côtés se trouvent le moniteur Daniel Thériault et M. Pierre Léveillé, fondateur et actionnaire de la petite compagnie.

Une nouvelle petite entreprise pour handicapés à Beauport

Une petite entreprise de travail adapté pour personnes handicapées physiques, Procarte Système inc., devrait ouvrir ses portes ce printemps sur la rue du Manège à Beauport.

Vingt employés travailleront, à \$7 l'heure, à graver des plaques, enseignes et panneaux de signalisation de plastique au moyen de la technologie la plus perfectionnée. Cette technologie sophistiquée est très versatile et

d'usage très sécuritaire, un élément primordial pour des personnes handicapées, mentionne M. Pierre Léveillé, fondateur, coordonnateur et un des actionnaires de Procarte Système. Le marché pour ce type de produits est fort intéressant, selon ce

porte-parole. La petite entreprise privée sollicitait l'attention de la presse, hier, afin d'amasser des fonds pour se procurer ses machines à graver. Le public est convié, le 5 mars, à participer à un ski-o-thon au Mont Tourbillon du Lac-Beauport au moyen duquel on espère recueillir quelque \$40,000. Une subvention d'égal importance a été demandée au gouvernement du Québec.

Pistes cyclables: relier la rive nord à la rive sud

CHARNY — Le jour n'est pas bien loin où les cyclistes de la rive nord traverseront sur la rive droite du Saint-Laurent pour venir partager avec leurs voisins d'en face le coup d'oeil « carte postale » sur la capitale.

« Il serait sûrement intéressant que le réseau de voies cyclables de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière puisse relier celui de la rive nord via le pont de Québec et la traverse de Levis », soulignait, hier, le maire de Charny et préfet de la MRC, M. Marc Lavallée, lors de la présentation des grandes lignes qui guideront l'étude visant à doter la partie ouest de la Rive-Sud d'un réseau de voies cyclables.

Du 27 février au 22 mars, les citoyens des neuf villes de la MRC seront consultés pour connaître leurs attentes face à ce projet qui a fait l'unanimité auprès des participants aux colloques sur l'aménagement de la bordure fluviale du Saint-Laurent et sur le développement socio-économique des MRC de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière.

Le réseau de voies cyclables

aura bien sûr une vocation récréative. « La ville de Saint-Romuald a déjà procédé à l'acquisition de sites stratégiques en bordure du Saint-Laurent. Nul doute qu'un circuit panoramique qui emprunterait le chemin du fleuve aurait un impact régional important », précise M. Lavallée.

Grève des employés municipaux de Sept-Îles et de Baie-Comeau

Des employés municipaux ont simultanément déclenché des grèves à Sept-Îles et à Baie-Comeau, hier.

Dans le cas de Sept-Îles, ce sont quelque 65 cols blancs membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) qui se sont retrouvés sur les lignes de piquetage dès le matin.

Les cols blancs de Sept-Îles sont sans contrat collectif de travail depuis le 30 septembre 1988.

Les négociations ont accroché sur une kyrielle de points, conditions de travail, formation des tra-

vailleurs, évaluation des tâches, les brigadiers scolaires, etc., a indiqué le négociateur du SCFP, Carol Guay.

Il n'y a pour l'heure aucune rencontre de négociation en vue.

Du côté de Baie-Comeau, ce sont les quelque 55 cols bleus de la municipalité qui ont choisi de

débrayer pour tenter de fléchir leur employeur.

Les cols bleus sont sans contrat de travail depuis le 31 mars 1988; les négociations accrochent sur 23 points dont les salaires, les heures de travail, le plancher d'emplois, etc.

Pour l'heure, les négociations, dans lesquelles est notamment

intervenu brièvement un conciliateur, sont au point mort.

Un rapprochement est néanmoins tenté en coulisses, ont fait valoir des sources non confirmées.

Les services essentiels sont assurés dans les deux villes nord-côtières.

LE GRAND DÉBROUILLAGE^{MD}

De samedi 15h00 à dimanche minuit, 15 films débrouillés*

Le début d'un grand amour!

SAMEDI 11 FÉV.

15h00 Le Cri de la liberté
18h00 Les Filous
20h00 Action Jackson
22h00 Ballade sur un divan
00h10 Les Dents de la mer: La Revanche
02h00 Le Sicilien
04h40 L'Homme de feu

DIMANCHE 12 FÉV.

08h25 Le Projet Manhattan
10h20 Le Dragueur
11h55 Le 4^e protocole
14h15 Mort à l'arrivée
16h15 Ernest et les joyeuses colonies
18h00 Joe Friday
20h00 Suspect dangereux
22h25 Pacte avec un tueur

Cher et Dennis Quaid dans SUSPECT DANGEREUX

Participez au concours COUP DE Foudre

Vous pourriez gagner une THUNDERBIRD LX '89 ou un des séjours pour deux:

Le Château Montebello

Tous les détails durant le Grand Débrouillage.

*Câblodistributeurs participants. Pour tous les abonnés du câble munis d'un câblodistributeur. Le débrouillage ne comporte aucun droit de remise aux abonnés actuels de SUPER ECRAN.

SUPER ECRAN^{MD}
LE CANAL DE FILMS

POUR VOUS ABONNER, VENEZ-NOUS RENCONTRER!

DIMANCHE, LE 12 FÉVRIER
DE 10H00 À 20H00
AU PARC RÉCRÉATIF

Les galeries de la capitale

Venez fêter avec nous le grand débrouillage et vous amuser. Un événement à ne pas manquer.



Secteurs criminel et pénal du palais de justice de Québec Rémillard promet d'ajouter du personnel

Reconnaissant qu'il manque « probablement » de personnel de soutien administratif dans les secteurs criminel et pénal du palais de justice de Québec, le ministre de la Justice et procureur général Gil Rémillard a affirmé, hier, que le nombre d'employés nécessaire sera ajouté.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Le ministre a ajouté que le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, a déjà été sensibilisé au problème et que des négociations sont toujours en cours en vue d'y apporter une solution. Pour une rare fois, un ministre de la Justice visitait le palais de justice et rencontrait le personnel. A l'issue de la visite, M. Rémillard a bien voulu rencontrer la presse durant dix minutes.

Dans un premier temps, le ministre a fait l'éloge du palais et de ses travailleurs. « Ces gens, a-t-il dit, font un travail remarquable, dans des circonstances souvent difficiles, à cause des compressions budgétaires que nous avons dû faire durant les dernières années. Mais du personnel sera ajouté et du temps supplémentaire autorisé. »

Un nombre record de cas, surtout au pénal, sont traités au pa-

lais de justice de Québec, a noté le ministre. « Mais les choses se stabilisent, a-t-il poursuivi, depuis que le gouvernement a légiféré sur l'indépendance des juges municipaux. » Un exemple d'amélioration, d'après M. Rémillard, se retrouve aux petites créances où 6.000 cas sont traités; le délai y aurait aussi été réduit à trois mois.

Tout le monde n'est cependant pas d'accord avec la nouvelle loi

prévoyant que les juges municipaux sont dorénavant rémunérés par le gouvernement provincial. D'après plusieurs avocats, rien n'a été réglé dans les villes plus petites puisque les juges municipaux n'y travaillent pas à plein temps. Ainsi, un avocat, juge municipal à temps partiel, peut fort bien être appelé à rendre justice à l'un de ses clients de pratique privée.

Les améliorations que le gouvernement entend apporter au palais de justice de Québec pourraient n'être qu'un début. « Nous commençons par Québec, a dit M. Rémillard, et les autres viendront

ensuite. »

Interrogé sur le dossier de l'incendie à Alliance Québec, le ministre a répété que la police doit compléter l'enquête. Quant au commissaire aux incendies, M. Cyrille Delage, il ne se trouve aucunement en conflit d'intérêts, a-t-il affirmé, puisque ce dernier n'occupe plus ses fonctions de bienfaisance à la Sûreté du Québec depuis le 30 décembre.

Enfin, M. Rémillard a mentionné que son ministère étudie toujours le dossier de l'incendie à Saint-Basile-le-Grand pour déterminer s'il y a lieu d'interjeter appel.

Refus des médecins de reconnaître les sages-femmes Une attitude qui étonne Lavoie-Roux

Les sages-femmes, tout autant que la ministre Thérèse Lavoie-Roux, sont très étonnées de l'attitude de la Corporation des médecins qui refuse de parler de la reconnaissance des sages-femmes.

par LOUISE LEMIEUX
LE SOLEIL

« Les médecins ridiculisent nos

demandes. Les sages-femmes, c'est pas leur préoccupation une sacrée miette. On ne s'attendait pas à un cadeau en blanc de leur part, mais on espérait une ouverture », dit Mme Gertrude Lavoie, présidente de l'Association des sages-femmes du Québec.

Hier, en conférence de presse, la Corporation des médecins a pressé l'État d'adopter au plus tôt une politique de périnatalité et de se pencher sur les problèmes de grossesses en milieu défavorisés, précisant que le temps n'était pas encore venu de reconnaître une nouvelle profession.

Autant la ministre de la santé et des services sociaux que les sages-femmes s'attendaient à ce que les médecins fassent connaître leur position sur la reconnaissance des sages-femmes, sur un changement de leur statut légal, sur divers projets pilotes. « Ils ne répondent pas du tout aux questions qu'on leur a posées, ils préfèrent relancer le problème de la

périnatalité », proteste Mme Lavoie.

Deux projets à Québec

Une dizaine de projets au Québec dont deux à Québec, favorisant l'accouchement par des sages-femmes, attendent le feu vert du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Un premier projet est prévu à l'hôpital Saint-François-d'Assise, le second concerne une maison des naissances, affiliée à l'hôpital du Saint-Sacrement.

Malgré la réticence de leur corporation, les médecins qui ont déjà endossé un projet pilote avec des sages-femmes n'ont pas l'intention de changer d'avis. « On ne désavouera pas nos positions antérieures », promet le Dr Claude Pettitlerc, président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'hôpital du Saint-Sacrement.

Le MSSS ira-t-il de l'avant avec ces projets pilotes malgré l'attitude peu encourageante des médecins? Les sages-femmes le souhaitent très fort. Mme Lavoie-Roux n'était pas prête à donner de réponse, hier.



Alain
BOUCHARD

Tite vie

Dans la cour, un immense flacon de récurant — il doit faire au moins trois mètres — et l'effigie d'une femme de même taille en train de passer l'aspirateur. *Hertel, le meilleur! Hertel, the best one!* que ça dit en gros. Rien de trop beau pour la pub, sur Sainte-Thérèse! C'est bilingue même à l'extérieur.

Dans le hall d'entrée, l'écriture suivant: *Ça t'en vouète et tu Ti-Père*. Quin toé! Tout à côté, l'inscription: *Bienvenue chez Ti-Père à la belle Grace, princesse de Monaco*. Cette visite a joué un rôle déterminant dans la carrière de Ti-Père, manifestement.

Et, de l'autre côté de la vitre, Ti-Père lui-même. Il l'air de se réveiller, ou un peu fatigué, quelque chose du genre. Il se frotte les yeux, s'assoit dans sa chaise, et reprend son souffle. Quand j'apprends qu'il a 79 ans, je réalise qu'il n'a ni l'air de se réveiller ni l'air un peu fatigué, qu'il a seulement l'air d'avoir 79 ans. Et que son gros ventre doit bien l'essouffler un peu, parfois...

Au pied de l'escalier, à l'entrée de la « fameuse » vouète, une dame chuchote: « Il a dû en travailler un coup pour ouvrir ça. » Ce serait plutôt qu'il a seulement commencé de bonne heure, si j'ai bien compris. C'est écrit sur son macaron: 31e (sous-entendre Carnaval). Donc, il aurait commencé il y a 31 ans.

Et dans la vouète, des photos, des photos et des photos. En noir et blanc. En couleurs. Jaunies. Noircies. Ratinées. De Jean Beliveau, de Marcel Masse, de Ti-Père, de Roland Michener, de Maurice Duplessis, de Daniel Johnson, de Ti-Père, de Max Gros-Louis, de Claude Mouton, de Marc Siméon, de Robert Bourassa, de Ti-Père, de Jean Cournoyer, de Claude Ryan, du Père Gédéon, de Bill Davis, de Ti-Père, d'Enrico Macias, de Séraphin Poudrier, de Ti-Gus, de Ti-Mousse et de Ti-Père, de Robert Stanfield, de Vladislav Tretiak, de Jean Pelletier, de John Turner, de Michele Richard, de Ti-Père, de toutes les duchesses de l'histoire du Carnaval, de ses présidents(ite), de la plupart des entrepreneurs de Québec et de Ti-Père...

Mariage de Ti-Père Tite-Mère, c'est écrit comme ça sur la photo... *Voyage de norce (sic) de Ti-Père et de Tite-Mère*. *Ti-Père embrassant Grace de Monaco*. Dans le cas de Tite-Mère, je ne saurais vous dire laquelle exactement. Parce qu'on m'informe que Ti-Père a eu deux femmes.

Dans les haut-parleurs, la chanson dit, sur l'air de *Mademoiselle, savez-vous danser?* — allez, chantez avec moi: *Qu'est-ce qui fait du caribou? C'est Ti-Père à nous! D'ailleurs, un Américain — je suppose que c'est un Américain, on me dit que des milliers d'Américains passent dans le sous-sol de Ti-Père — l'a surnommé Mister Caribou.*

L'un reçoit, l'autre nettoie

Parlant d'Américains, un autre lui a écrit cette lettre, qu'on retrouve affichée sur le mur du rez-de-chaussée. Et je traduis: « Cher M. Faucher,

Ce fut une agréable surprise pour moi de recevoir votre appel par l'intermédiaire de Mr Pard (?) m'annonçant que j'avais gagné un four micro-ondes.

J'ai inclus un chèque de \$10 pour payer le téléphone.

Je veux aussi vous dire combien nous avons été heureux de visiter la rue Sainte-Thérèse, avec ses sculptures de glace et son fameux caribou.

Mon mari et moi avons profité d'une courte vacance pour amener notre fille, notre genre et nos petits-enfants participer au Carnaval d'hiver de Québec.

Merci pour tout le mal que vous vous êtes donné à me retracer. Je penserai à vous chaque fois que j'utiliserai mon micro-ondes.

Grace K. Donovan
71 Home Street
Malverne, N.Y. 11565
USA

Il y a les photos, les lettres comme celle-ci, mais aussi toutes sortes de gadgets comme un couteau des sculpteurs japonais de je ne sais trop quelle année, plus toute la panoplie des souvenirs du Carnaval et... de Ti-Père.

En haut de l'autre escalier — celui par où on ressort —, Luc Pagé, de CHRC, vient de construire un autre petit bout de la légende Ti-Père à la radio. Ti-Père fait ha! ha! ha! Pagé me dit: « Eille! C'est pas des farces, c'est sa vraie maison personnelle. Il dort ici... » Je suis content de savoir qu'on est au moins deux à dormir dans notre maison.

Sur le mur, un immense placard publicitaire, et encore sur quelque chose qui lave (décidément!), dit ceci: « C'est sans tracas, avec Ti-Père et Mark V. L'un reçoit, l'autre nettoie. »

Juste à côté, une vieille coupure de l'ex-Petit Journal. Une manchette qui dit: en surtitre, *Grâce à la complicité du maire Lamontagne*, et en titre: *Ti-Père embrasse Grace et...* Le reste a été masqué d'un bout de papier, mais suffisamment transparent qu'on puisse lire, si on fait bien attention: ... *gagne son pari*. C'était donc ça, la passe. Cré Ti-Père, va! Aller gager sur une princesse...

Quelqu'un me dit: voulez-vous le rencontrer?

Non merci. J'aime appris qu'il ne faut jamais s'approcher des dieux. On risque toujours d'être déçu.

Cautionnement refusé à Carole Deguise

Deux femmes faisant face à des accusations d'incendie criminel se sont présentées devant le juge Laurent Dubé, de la cour du Québec, hier, mais ont connu des sorts fort différents.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

D'abord, Carole Deguise, âgée de 34 ans, s'est vu refuser toute libération sous cautionnement. Le procureur de la poursuite, Me Sabin Ouellet, s'est opposé et l'avocat de la prévenue n'a offert aucune réplique.

Le reste des propos ne peut être rapporté puisqu'ils ont été tenus sous une ordonnance de non-publication. La date de la divulgation de la preuve a été fixée au 16 février.

Six chefs d'accusation reliés à des débuts d'incendie, dans la rue Saint-Vallier, à Québec, ont été portés contre Carole Deguise. A

l'issue d'un examen psychiatrique de deux jours, elle avait été jugée apte à subir son procès.

D'autre part, Francine Larouche, âgée de 30 ans, a été acquittée pour cause d'aliénation mentale. Le psychiatre Paul-Emile Fortier, qui a procédé à l'examen de la femme, cette semaine, a établi qu'il s'agit d'une « maniaco-dépressive à tendance mélancolique ».

Un rapport psychologique a également été déposé par l'avocate de la Défense, Me Claudine Ouellet. Devant le commissaire aux incendies, Francine Larouche avait raconté avoir mis le feu à trois reprises dans son matelas, à son domicile de la rue Saint-Flavien.

loto-québec Résultats

Tirage du 09/02/08

6/6	3	2 415 947,60\$
5/6 +	13	81 549,00\$
5/6	647	1 253,00\$
4/6	31 899	48,80\$
3/6	514 462	10,00\$

Ventes totales: 25 290 490,00\$

Prochain gros lot: 89/02/11 (approximatif): 2 200 000,00\$

No complémentaire: 26

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

GRATUITS le dimanche

SOUPE ET DESSERT

Nos spécialités: steak et fruits de mer

Salons privés pour 8 à 30 personnes

avec toute commande de l'un de nos mets à prix régulier.

Le Deauville STE-FOY

3000, boul. Laurier, Ste-Foy
Rés.: 658-3644

Enfin un peu plus pour les gens de la région de Québec

OUVERTURE OFFICIELLE À BEAUPORT

D'AUTOMOBILE PASSEPORT SEIGNEURIALE LES 8-9-10 et 11 FÉVRIER

Venez assister à la présentation de nos modèles 1989. Nous vous attendons!

Courez la chance de gagner un **FORFAIT SKI WEEK-END** pour 2 personnes, à **L'HÔTEL VAL DES NEIGES** du Mont Ste-Anne, incluant les repas.

Profitez de nos bas taux d'intérêt: 6,6% sur MARK et OPTIMA 1988, 8,8% sur TROUPER et PICK-UP 1988.

PASSEPORT SEIGNEURIALE rue Clémenceau autoroute de la Capitale **BEAUPORT 666-9633**

BOUTIQUE À VENDRE

À PLACE FLEUR DE LYS

- Très bon emplacement
- Grandeur excellente de 935 pi ca (corridor entre Zeller's et K mart)
- Prix à discuter

Pour information:
LE JOUR: 627-1520
LE SOIR: 657-7822

CASINO

Mises de 2 \$ à 50 \$

« Argent comptant »

1^{er} au 12 février

- ★ ROUES DE FORTUNE
- ★ ROULETTE
- ★ BLACK JACK

Du 1^{er} au 12 février, de 14 hres à 3 hres, au Hangar du Vieux-Port, en face du restaurant Aloha.

VIEUX-PORT CONGRÈS CHAROLAIS

Une collaboration du comité conjoint des races de Boucherie et

Deux femmes faisant face à des accusations d'incendie criminel se sont présentées devant le juge Laurent Dubé, de la cour du Québec, hier, mais ont connu des sorts fort différents.

l'issue d'un examen psychiatrique de deux jours, elle avait été jugée apte à subir son procès.

D'autre part, Francine Larouche, âgée de 30 ans, a été acquittée pour cause d'aliénation mentale. Le psychiatre Paul-Emile Fortier, qui a procédé à l'examen de la femme, cette semaine, a établi qu'il s'agit d'une « maniaco-dépressive à tendance mélancolique ».

Un rapport psychologique a également été déposé par l'avocate de la Défense, Me Claudine Ouellet. Devant le commissaire aux incendies, Francine Larouche avait raconté avoir mis le feu à trois reprises dans son matelas, à son domicile de la rue Saint-Flavien.

Le français au collégial: un vigoureux plan d'action s'impose

Devant l'ampleur et l'importance des lacunes observées dans la maîtrise du français chez les élèves du collégial, seule la mise en oeuvre urgente d'un vigoureux plan d'action peut redresser la situation.

par VINCENT CLICHE
LE SOLEIL

Et ce plan d'action doit comprendre, entre autres, l'introduction d'un cours de base obligatoire en français pour les élèves et de cours de perfectionnement pour les enseignants.

Le dernier avis du Conseil des collèges, intitulé « La situation du français au collégial: éléments pour un plan d'action », remis récemment au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan, et rendu public hier, peut sembler alarmiste, mais pour le président de l'organisme, M. Yvon Morin, « la preuve n'est plus à faire; il est temps d'agir ».

Selon le conseil, les insatisfactions exprimées au sujet de la compétence linguistique des élèves du collégial viennent de toutes parts.

Les responsables de l'enseignement collégial constatent qu'un grand nombre d'élèves ont d'importantes faiblesses tant dans la maîtrise du code linguistique que dans la clarté et la cohérence de l'expression.

De leur côté, les universités francophones se considèrent dé-

sormais obligées de faire passer des examens de français à leurs nouveaux inscrits et d'offrir des cours de rattrapage à certains d'entre eux.

Enfin, les employeurs se plaignent de la difficulté de recruter des professionnels et des techniciens ayant la compétence voulue en communication orale et écrite.

L'héritage

Sans vouloir minimiser la responsabilité du niveau collégial, le Conseil des collèges constate que la principale raison des difficultés en français réside dans le fait que de très nombreux élèves arrivent de l'école secondaire avec une préparation nettement insuffisante.

Cependant, les collèges n'établissent pas de niveau de connaissances minimal en français en vue de l'admission. La seule exigence est la note de passage du secondaire qui conditionne l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Dans certains collèges, on considère que les deux tiers des élèves qui sortent du secondaire présentent des lacunes sérieuses en français.

Le président du conseil note d'ailleurs qu'on oublie trop facilement que le temps d'enseignement du français au primaire et au secondaire a connu, dans l'ensemble, une réduction de l'ordre de 25 % depuis 1959. « C'est là le prix qu'on a payé pour faire de la place à des matières nouvelles dans la grille horaire », dit M. Morin.

Non négligeable en soi, cette réduction du temps d'enseigne-

ment n'est pas la seule raison pouvant expliquer les faiblesses en français des élèves. Pour le Conseil, il faut aussi prendre en compte la mauvaise articulation de l'enseignement du français entre le secondaire et le collégial ainsi que la présence d'un nombre croissant d'élèves de langues et de cultures diverses.

C'est pourquoi le conseil croit que les efforts que les collèges pourront et devront faire pour améliorer l'enseignement du français ne donneront leur plein rendement que s'ils sont appuyés par une valorisation du français dans la société québécoise; dans cet univers socio-économique (travail, consommation, culture) où les jeunes font déjà leur entrée.

Le plan d'action

En raison de la nature même des actions qu'il faut entreprendre, de l'urgence d'agir et de l'insuffisance de mesures ponctuelles et isolées pour régler le problème, le Conseil des collèges propose au ministre un plan d'action qui, à plus ou moins long terme, permettra de redresser la situation actuelle.

« Pour le conseil, dit son président, ce plan devra préciser, entre autres choses, les objectifs terminaux de l'apprentissage du français au collégial, la présence d'un cours de base obligatoire en français ainsi que diverses modalités pour appuyer les mesures d'aide apportées aux élèves et pour assurer le perfectionnement nécessaire aux enseignants et aux enseignantes.

« En toute logique, poursuit M. Morin, il s'agira de s'inscrire dans la poursuite des actions déjà mises de l'avant au secondaire par le ministère de l'Éducation. »



Le sens de l'à-propos !

Fidèles à eux-mêmes, les étudiants en sciences et génie ne ratent aucun événement de l'actualité pour exercer leur humour à l'occasion de la « course à l'exploit », clou de leur festival annuel. C'est ainsi que, pour parodier la loi 178 qui consacre l'affichage unilingue français à l'extérieur des commerces mais permet l'utilisation de l'anglais à l'intérieur, les étudiants en génie électrique ont apposé hier une immense banderole en français à l'extérieur de la Porte Saint-Jean... et son pendant bilingue (l'anglais écrasant le français) à l'intérieur (mortaise). « Ceci est à l'extérieur », pouvait-on lire à l'entrée de la Porte Saint-Jean. Quelques pas plus loin, attachée aux deux premières maisons bordant la rue du même nom, une immense affiche précisait : « But, this is INSIDE » avec, en tout petit sur la gauche, la traduction. Les employés de la ville ont décroché les deux banderoles vers 13 h 30.

Aide sociale: la valeur d'une maison n'est pas un revenu

La cour supérieure vient de déclarer ultra vires un

règlement de la Loi de l'aide sociale permettant à l'État de

considérer la valeur d'une maison comme étant un revenu, et de diminuer d'autant les prestations d'aide sociale d'un bénéficiaire.

par LOUISE LEMIEUX
LE SOLEIL

Bénéficiaire d'aide sociale depuis 1981, Mme Jeannette Fortier a appris en mai dernier que ses prestations passeraient de \$497 à \$291 en raison de la valeur de sa maison, évaluée à \$65,520.

Le règlement de l'aide sociale prévoit qu'un bénéficiaire peut posséder une maison... qui ne vaut pas plus de \$50,000. Au-delà de cette somme, la valeur est considérée comme un revenu et diminue le montant des prestations du bénéficiaire.

La cour supérieure vient de déclarer ce règlement illégal, parce que dans la loi, la résidence n'est pas considérée comme un revenu. Un règlement annexant une loi ne peut pas aller au-delà de l'intention de la loi.

« Le Tribunal est conscient qu'il n'était pas dans l'intention du législateur d'accorder les bénéfices de la loi à une personne... dont la résidence est évaluée à \$500,000 », écrit le juge Robert Lafrenière. Le juge admet que le législateur a les pouvoirs de déterminer la valeur des biens au-delà desquels une personne n'est plus admissible à l'aide sociale. Mais il aurait dû préciser dans la loi — et non dans le règlement — la valeur au-delà de laquelle une résidence doit être considérée comme un revenu.

LA RENARDE, LE LIÈVRE ET LE SERVICE APRÈS-VENTE



Un Lièvre ne faisait pas de service après-vente
Auprès de ses clients éloignés.
« Pas question! disait-il, indigné,
Voilà des frais qu'il vaut mieux s'épargner. »

Une Renarde, sa collègue,
Avait une toute autre règle.
Pour avoir des clients fidèles,
Pensait-elle,
Rien de mieux qu'un petit appel.

« Bof! disait le Lièvre, tout ce téléphonage,
Pour moi, ce n'est que gaspillage. »

Peu de temps après, la Renarde s'amène
En compagnie du Lion qui la félicite
Pour ses récentes réussites.

« C'est grâce au service après-vente, dit-elle.
C'est un service d'autant plus apprécié

Que les clients sont éloignés.
Leurs problèmes, s'il y en a, sont réglés sans délai.
Cela leur évite des frais,
Ils apprécient notre attitude
Et commandent sans inquiétude. »
« Bien raisonné, lui dit le Lion,
Allons dîner, nous causerons. »

Le Lièvre en entendant cela
Se dit: « Pourquoi elle, et pas moi? »
Et sans se faire tirer l'oreille
Il s'installe à son appareil.

La morale de cette histoire?
L'interurbain, c'est une réussite,
Plus on s'en sert et plus on en profite.

Taillez-vous la part du lion
avec l'interurbain Bell.

Pour en savoir plus long,
composez sans frais le
1 800 561-6600.

l'efficacité
passe par Bell

Bell

Membre du réseau national
Telecom Canada

POUR MIEUX CONSOMMER...

Les pages "Consommation" du Mercredi: Un guide pratique pour une consommation plus rationnelle, un budget mieux équilibré et une meilleure protection du consommateur.

LE SOLEIL
ABONNEMENT: 647-3333
Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

Heures d'affaires:
Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 9h00 à 12h00

AVIS DE CONVOCATION

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire de Notre-Dame-de-Grâce se tiendra le 27 février 1989, à 19h30, au Centre Edouard-Lavergne au 390, rue Arago Ouest.

Veillez noter que lors des élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée que si un préavis, signé par un membre et contre-signé par le candidat, en a été donné dans les délais et selon les règles affichées à la caisse.

Tous les membres sont cordialement invités à y participer.

M. Guy Savard
Secrétaire

Pas de ratification de l'accord de Lac-Meech sans modifications

Le Nouveau-Brunswick demeure sur ses positions

FREDERICTON — Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne semble toujours pas disposé à ratifier l'accord de Lac-Meech sans modifications.

par SUZANNE DANSEREAU
de la Presse canadienne

Après trois semaines d'audiences, au cours desquelles la presque totalité des groupes ont réclamé des amendements à l'accord, aucun indice ne permet de croire que le premier ministre Frank McKenna a modifié sa position à cet égard.

« Les audiences ne nous ont rien révélé qu'on ne savait pas d'avance. Au contraire, elles n'ont fait que confirmer nos préoccupations, expliquait hier la ministre responsable du dossier constitutionnel, Mme Aldea Landry. Nous demeurons sur nos positions ».

Ainsi, à MM. Mulroney et Bourassa qui tiennent mordicus à la réussite de Meech, « le message est clair, de dire Mme Landry : le Nouveau-Brunswick a des préoccupations et elles doivent être prises au sérieux. A bon entendeur... »

On sait que le gouvernement McKenna est prêt à négocier un accord parallèle, qui pourrait être signé en même temps que celui de Lac-Meech, première version.

« Nous sommes prêts à examiner toutes solutions qui répondent

à nos préoccupations, indiquait hier Mme Landry. Ce qui compte, c'est que les autres provinces s'assoient avec nous et essaient de trouver des solutions. Si elles veulent que l'accord de Lac-Meech devienne réalité, alors qu'elles bougent ».

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick accepte mal par ailleurs la pression exercée par le

PLQ

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick accepte mal par ailleurs la pression exercée par le

Québec, en particulier lors de la présentation du mémoire du PLQ avant-hier.

« Il ne faut pas mettre le fardeau sur le Nouveau-Brunswick seulement. Nous sommes un gouvernement légitime, qui a le droit de représenter les intérêts de la population ».

Le gouvernement McKenna veut qu'on arrête de croire que son opposition n'est que tactique, signalait-on par ailleurs au bureau du premier ministre.

D'autre part, la question du se-

paratisme soulevée par le PLQ a

laissé le gouvernement McKenna plutôt froid.

On ne se sent pas touché, parce qu'on n'est pas anti-Québec, expliquait hier la ministre Landry. « Nous voulons la réintégration du Québec; ce sont les autres aspects de l'entente qui font problème ».

Au Parti libéral du Nouveau-Brunswick, le président Mike Murphy confiait à la Presse canadienne que « rien dans la présentation du PLQ ne nous fera changer d'idée sur le Lac-Meech ».

M. Murphy est, pour l'instant, dans une position délicate: presi-

dent à la fois de l'aile fédérale et de l'aile provinciale du Parti libéral, il a devant lui deux positions contradictoires sur l'entente constitutionnelle, le « oui » de John Turner et le « non » de Frank McKenna.

« Mais vous n'êtes pas sans savoir que les choses peuvent changer au niveau fédéral », avançait-il hier.

N'empêche que le Parti libéral du Nouveau-Brunswick s'est fait courtiser ardemment lors de la re-

ception organisée mardi soir par le PLQ.

« S'ils pensent qu'ils peuvent changer les choses, ils se trompent. Ici, c'est Aldea Landry et Frank McKenna qui décident. Et la partisanerie n'y est pas pour beaucoup », conclut M. Murphy.

Les audiences se terminent la semaine prochaine, avec la présentation du mémoire de l'ancien premier ministre conservateur Richard Hatfield, signataire de l'entente.

Steinberg annonce les gagnants



Le tirage au sort pour déterminer les gagnants du prestigieux concours « V.T.P. Steinberg » du Carnaval de Québec a été effectué en présence du Bonhomme Carnaval et des gagnants de plusieurs supermarchés Steinberg de la région de Québec, samedi le 28 janvier dernier au supermarché Steinberg du 1079, rue d'Estimarié à Giffard.

Les gagnantes sont mesdames Margo Parson de Lachine, Yolande Lasserre de St-Jean-sur-Richelieu, Francine Ethier de Fabreville, Monique Brousseau de Montréal et Diane Leclerc de L'Île-Bizard.



VALIDE DU LUNDI AU VENDREDI
DE 10H À 22H (éclaire)

AINSI QUE LES
SAMEDI et DIMANCHE
SOIR
de 18h30 à 22h

1/2

PRIX
DU TARIF RÉGULIER
GLISSADES
SKI DE
FOND piste éclairée

Limite: 1 par coupon par client
sauf semaine du 28 février
au 3 mars 1989

TABLE D'HÔTE
(le soir)

Potage	
Spaghetti italien	6\$
Fondue suisse	8\$
Coq au vin	12\$
Boeuf bourguignon	12\$
Fondue chinoise (entrée: fondue parmesan)	16\$
Dessert, café	

Rés.: 849-4418

le club
Mont-Tourbillon

LAC BEAUPORT

**POUR BIEN CONSTRUIRE
ET RÉNOVER...**

Le cahier "HABITAT" du SAMEDI, un outil indispensable pour simplifier vos projets de rénovation.

LE SOLEIL
ABONNEMENT: 647-3333
Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362
Heures d'affaires:
Lundi au vendredi: 9h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 9h00 à 12h00

À LA
ST-VALENTIN
offrez-lui
Bouquet
de
chansons
523-0841

**VOYAGE
EN CHINE**
12 mai 89 au 7 juin 89
27 jours
avec
CROISIÈRE SUR LE YANG-TSE
5 399\$*

ACCOMPAGNE par Roland
Santilacón et Louise Roy
Date limite d'inscription: 28
février 89

INF.: LOUISE ROY 661-5712
**GROUPE VOYAGES
QUÉBEC INC.**
174, Grande-Allée Ouest
Québec QC G1R 2G9
525-4585 ou
1-800-463-1598

* taxes en sus
Permis du
Québec

Réduction de
60%
sur
toute la
marchandise
de fin de saison

P.S. Marchandise printemps-été déjà disponible en magasin

LE TEMPS inc.

Carrefour Charlesbourg 623.4642
Galeries de la Capitale 623.1923
Place Fleur de Lys 524.8655
Galeries Canadière 661.1026

Le coup d'oeil

Tu sais exactement ce que tu veux
et comment y arriver.
Tu as l'assurance,
la détermination
et le «look» d'un vrai champion.

JEANS
30% DE RABAIS

LEVI'S, EDWIN ET PLUS POUR HOMME ET FEMME
Boutiques 317, 377 et 466

la Baie



VILLE DE SAINT-ROMUALD
BOULEVARD DE LA RIVE-SUD

CONDUITES PRINCIPALES
REFERENCE NO: M60-88-06
APPEL D'OFFRES

Des soumissions seront reçues par la Ville de Saint-Romuald pour l'exécution de travaux d'installation de conduites principales d'aqueduc et d'égout domestique dans le secteur Ouest de la ville en bordure du boulevard de la Rive-Sud.

Les documents nécessaires à la soumission sont disponibles au bureau des ingénieurs-conseil.

LES CONSULTANTS B. P. R.
4655, boulevard Hamel
Québec
G1P 2J7
Tel.: (418) 871-8151

moynant un dépôt de trente dollars (30 \$), non remboursable. Les soumissions seront reçues au bureau de la Greffière, 2171, chemin du Fleuve, Saint-Romuald, Québec, jusqu'à 15h, heure locale, mercredi le 1er mars 1989. Elles seront ouvertes et lues immédiatement après l'heure limite.

Les soumissions devront être accompagnées des documents suivants:

- Bon de garantie de dix pour cent (10%) du montant de la soumission valable pour une période de 90 jours.
- Autorisation de signer au nom de la compagnie, le cas échéant.
- Lettre d'intention d'une compagnie d'assurance reconnue, s'engageant à fournir les documents suivants lors de la signature du contrat ou lors de l'acceptation finale des travaux, selon le cas.
- Garantie d'exécution de 50% du prix de la soumission.
- Garantie de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux de 50% du prix de la soumission.
- Une copie de la licence d'entrepreneur en règle.

La Ville de Saint-Romuald se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées. Aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions ne pourra être intentée contre la Ville. Cette dernière se réserve également le droit de retrancher, à sa convenance, certaines parties du contrat.

SAINT-ROMUALD, CE 7e JOUR DU MOIS DE FEVRIER 1989
LA GREFFIERE DE LA VILLE DANIELLE BILODEAU, AVOCATE

COMMISSION SCOLAIRE des Découvreurs
AVIS PUBLIC

Prenez avis qu'à sa réunion régulière du 31 janvier 1989, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs a adopté la résolution C.C.066-88-89 par laquelle elle demande au ministre de l'Éducation l'autorisation de vendre à la ville de Sainte-Foy, de gré, une parcelle de terrain adjacente à l'école Bonne-Entente, parcelle de terrain se situant sur le lot S.F. 243-3-2-2 du cadastre officiel de la ville de Sainte-Foy, pour un montant de quarante-neuf mille deux cent soixante-seize dollars.

Tout contributeur intéressé pourra obtenir copie de cette résolution en s'adressant au bureau du sous-signe, au 945, rue Wolfe, Sainte-Foy, durant les heures de bureau.

Ladite résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Sainte-Foy, ce 7e jour du mois de février 1989.

PIERRE R. TREMBLAY, avocat
SECRETARE GENERAL

APPEL D'OFFRES
DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR DES TRAVAUX DE REFECTION DES MURS AU CEGEP DE LEVIS-LAUZON

PROPRIETAIRE:
La Corporation du Cégep Lévis-Lauzon
205, Mgr-Bourget
Lauzon, QC
G6V 6Z9

ARCHITECTES:
Dery, Blouin, Robitaille
2285, boul. de la Rive-Sud
Saint-Romuald, QC
G6W 2S2

La Corporation du Cégep Lévis-Lauzon, propriétaire, demande des soumissions pour la refecton des murs du Cégep Lévis-Lauzon. Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte, contre un dépôt de cent dollars (100 \$) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cheque visé au montant de cent mille dollars (100 000 \$) à l'ordre du propriétaire "La Corporation du Cégep Lévis-Lauzon" ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour juges, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de cheque visé le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au sous-signe, seront reçues à 205, Mgr-Bourget, Lauzon, local A-262, jusqu'à 11 heures (11h), heure en vigueur localement, le mardi 17 sept mars 1989 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les soumissions des sous-traitants assujettis au B.S.D.Q. devront être déposées au Bureau des Soumissions déposées au Québec, à 09h00, le mardi 28 février 1989.

Les entrepreneurs soumissionnaires ont la responsabilité du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, C.1, r. 29) du 21 septembre 1982.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

M. Grégoire Nadeau
Directeur des services de l'équipement

APPEL D'OFFRES
TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE CHAUSSEE BOULEVARD GAGNON, SAINTE-CLAIRE
PROJET 88-60040

La Corporation municipale de Sainte-Claire demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de chaussée dans le boulevard Gagnon à Sainte-Claire sur une longueur d'environ 550 mètres linéaires.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité et peuvent être obtenus au bureau de:

HYTECH INC.
Groupe-conseil SOLIVAR
5355, boulevard des Gradins
Québec (Québec)
G2J 1C8
Telephone: (418) 623-2254

contre un cheque visé de cinquante dollars (50 \$) à l'ordre de HYTECH INC. Le cheque sera remboursé au soumissionnaire (entrepreneur qui remet une soumission) s'il remet les plans et devis en bon état dans les dix (10) jours suivant l'ouverture des soumissions.

Pour être valables les soumissions devront être accompagnées d'un cheque visé au montant de trente mille dollars (30 000 \$) à l'ordre de la Corporation municipale de Sainte-Claire ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, ainsi que d'une lettre d'intention.

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées, marquées "Soumission - Projet 88-60040, Boulevard Gagnon" seront reçues au bureau de la Corporation municipale de Sainte-Claire, 55, rue de la Fabrique, Sainte-Claire (Québec) G0R 2V0, jusqu'à quinze heures (15h), le 16 mars 1989, pour être ensuite ouvertes publiquement à compter de quinze heures (15h) au même endroit en présence des personnes intéressées.

La Corporation municipale de Sainte-Claire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Donné à Sainte-Claire ce 10 février 1989.

Le gérant
SERGE GAGNON

APPEL D'OFFRES
TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE CHAUSSEE BOULEVARD GAGNON, SAINTE-CLAIRE
PROJET 88-60040

La Corporation municipale de Sainte-Claire demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de chaussée sur le boulevard Gagnon, à Sainte-Claire, sur une longueur d'environ 550 mètres linéaires.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité et peuvent être obtenus au bureau de:

HYTECH INC.
Groupe-conseil SOLIVAR
5355, boulevard des Gradins
Québec (Québec)
G2J 1C8
Telephone: (418) 623-2254

contre un cheque visé de cinquante dollars (50 \$) à l'ordre de HYTECH INC. Le cheque sera remboursé au soumissionnaire (entrepreneur qui remet une soumission) s'il remet les plans et devis en bon état dans les dix (10) jours suivant l'ouverture des soumissions.

Pour être valables, les soumissions devront être accompagnées d'un cheque visé au montant de trente mille dollars (30 000 \$) à l'ordre de la Corporation municipale de Sainte-Claire ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, ainsi que d'une lettre d'intention.

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées, marquées "Soumission - Projet 88-60040, Boulevard Gagnon" seront reçues au bureau de la Corporation municipale de Sainte-Claire, 55, rue de la Fabrique, Sainte-Claire (Québec) G0R 2V0, jusqu'à quinze heures (15h), le 16 mars 1989, pour être ensuite ouvertes publiquement à compter de quinze heures (15h) au même endroit, en présence des personnes intéressées.

La Corporation municipale de Sainte-Claire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Donné à Sainte-Claire ce 10 février 1989.

Le gérant
SERGE GAGNON

Après que le député Gravel eut été accusé en 1986
Des firmes impliquées ont continué à obtenir des contrats de l'Etat

OTTAWA (PC) — Plusieurs firmes exploitées par ou appartenant à des individus ayant effectué des dons illégaux à Michel Gravel ont continué à obtenir des contrats du gouvernement après que le député conservateur eut été accusé en 1986 d'avoir accepté des pots-de-vin.

Un responsable du ministère des Travaux publics a été en mesure d'identifier au moins quatre compagnies de construction et d'architecture auxquelles le ministère a octroyé des contrats après que les accusations eurent été portées contre M. Gravel.

L'ex-député de l'ancienne circonscription montréalaise de Gamin a été condamné lundi à un an de prison et à une amende de \$50,000 pour avoir accepté des pots-de-vin totalisant \$91,500 et avoir tenté de mettre la main sur \$6,000 supplémentaires.

Aucun des individus ayant effectué les paiements ni leurs compagnies n'ont été condamnés. Mercredi, un porte-parole de la

Gendarmerie royale du Canada, le policier Denis Deveau, a affirmé ignorer si l'une ou plusieurs de ces personnes avaient été éparpillées à la suite de leur collaboration avec la police.

«Après consultation auprès de (l'avocat) de la Couronne, il a été décidé de ne porter aucune autre accusation contre qui que ce soit», a déclaré M. Deveau.

La secrétaire de l'avocat de la Couronne Valmont Beaulieu a pour sa part indiqué que ce dernier refusait de commenter la situation.

Les plus importants contrats octroyés depuis que les accusa-

tions ont été portées contre M. Gravel l'ont été par la Société de construction des musées du Canada inc. pour des travaux dans la nouvelle Galerie nationale, à Ottawa, et le Musée de la civilisation, à Hull.

Par ailleurs, Michel Gravel ne portera pas sa peine en appel, a fait savoir son avocat mercredi.

Me Daniel Rock a indiqué que les chances de victoire en appel étaient minces parce que le juge Edgar Allard a imposé une peine plus lourde que l'avait réclamé la Couronne.

L'avocat Valmont Beaulieu avait demandé une peine de huit mois de prison et une amende de \$35,000.

Enfin, l'ex-député a été transféré mercredi dans un centre de détention de Montréal. Un porte-parole du centre a indiqué que M. Gravel y demeurerait pendant deux ou trois mois avant d'être admissible à un transfert dans un centre de réadaptation et au travail dans une maison pour personnes handicapées.

CORRECTION

Dans notre cahier "Solde d'anniversaire" distribué vers le samedi 4 février 1989, veuillez noter ce qui suit:

En page 6 —
Les couvre-pieds à motifs imprimés par Torfeaco ne seront pas disponibles dans tous les magasins, nous offrons ce rabais à une date ultérieure.

Nous nous excusons de ce contretemps auprès de notre clientèle.

Bonimart
Le magasin EXTRA SPECIAL de votre quartier

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1281, boul. Charest Ouest, Québec (Québec) G1N 2C9.

NOM ET ADRESSE DU REQUERANT	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
L'AVIATIC CLUB INC. Bar L'Aviatic. Entr. 450, Gare du Palais, bureau 107, Québec	1 bar sur terrasse, permis additionnel	450, Gare du Palais, bureau 107, Québec
ROLAND JACQUES Mini-Depanneur 110, boul. des Cèdres, Québec	1 épicerie	110, boul. des Cèdres, Québec
MANOIR ARCHER SOCIÉTÉ EN COMMUN. MANOIR Archer 2928, Général Tremblay, Sainte-Foy	1 restaurant pour vendre	2828, Général Tremblay, Sainte-Foy
UNIVERSITE LAVAL Université Laval Pavillon et autorisation de spectacles dans (1) bar sur terrasse	Autorisations dans et spectacles dans 2 bars	Pavillon 2300, Sainte-Foy
2624 9607 QUEBEC INC. Le Verseau Brasserie Entr. 568, 3e Avenue Est, Québec	1 brasserie	568, 3e Avenue Est, Québec
CHOQUINARD ET FRANÇOIS MARIÈNE Tabagie Accommodation des Seigneurs Entr. 330, Seigneurie, Beauport (Québec) G1C 3P9	1 épicerie	330, Seigneurie, local P, Beauport

CORRECTION

Dans notre cahier publicitaire "Solde d'anniversaire", distribué vers le samedi 4 février 1989, veuillez noter ce qui suit:

En page 7 —
Les mini stores en PCV arriveront plus tard en magasin en raison des difficultés de livraison du manufacturier. Nous offrons ce rabais à une date ultérieure.

Nous nous excusons de ce contretemps auprès de notre clientèle.

Bonimart
Le magasin EXTRA SPECIAL de votre quartier

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné que, conformément à un jugement rendu en Cour supérieure le 23 janvier 1989, pour le district de Montréal, dossier numéro 500-14-003874-864, et le 1er février 1989, pour le district de Québec, dossier numéros 200-14-000924-867 et 200-14-000962-867, il sera procédé, le 28 février 1989, à 10h (à 11h au 800, avenue Holland, à Québec, au bureau du notaire soussigné (tel. 687-2860), à la vente à l'enchère et à la adjudication publique de l'immeuble appartenant à Hugo et Nicolas Plasse et Eric, Isabelle, Carl et Sonia Simoneau, mineurs, et désigné comme suit, savoir:

DÉSIGNATION

Les trois deux cent cinquante-neuf (3250) indivis du quarante-cinq centiesmes (45/100) indivis d'un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, du lot originaire CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178,693) du cadastre officiel pour la paroisse de Trois-Rivières, circonstances et dépendances, avec la bâtisse y dessus érigée étant "La Residence des Jardins de Laval" (Trois-Rivières).

Pour les conditions, s'adresser au notaire soussigné.

Signé à Québec, le 2 février 1989.

Me JEAN-CHARLES GARANT, notaire

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EST DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTS, DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Régie, que:

Le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'Est de Portneuf, au cours de sa séance spéciale tenue le 2 février 1989, a établi la nouvelle tarification ci-dessous:

Pour tous les voyages spéciaux reçus au site d'enfouissement sanitaire et qui comprennent des municipalités de Pointe-aux-Trembles, Neuville, Saint-Basile, Village Sud, Saint-Basile Paroisse, Village de Port-Rouge, Sainte-Jeanne de Port-Rouge, Cap-Saint-Donnacona, Shannon, Fosambault-sur-le-Lac et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Camion remorque (40 verges et plus)	125,00 \$
Camion spécial (30 verges et plus)	125,00 \$
Semi-remorque	115,00 \$
Contenant compacte	115,00 \$
Contenant non compacte	75,00 \$
Camion 10 roues	50,00 \$
Camion 6 roues	40,00 \$
Camion léger	0,8 \$
Auto avec remorque	0,8 \$

Pour tous les voyages spéciaux reçus au site d'enfouissement sanitaire de Municipalités autres que celles ci-dessus énumérées:

Camion remorque (40 verges et plus)	350,00 \$
Camion spécial (30 verges et plus)	350,00 \$
Semi-remorque	350,00 \$
Contenant compacte	350,00 \$
Contenant non compacte	125,00 \$
Camion 10 roues	125,00 \$
Camion 6 roues	50,00 \$
Camion léger	25,00 \$
Auto avec remorque	25,00 \$
Tous véhicules C.U.Q. en cas d'urgence	450,00 \$

Cette nouvelle tarification entrera en vigueur le 4e jour suivant la publication du présent avis.

La Commission municipale du Québec peut, sur demande de toute personne ou Municipalité, modifier tout ou partie des prix ci-dessus publiés.

PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
Ghislain K. Lafamme, avocat

Québec

ville de SAINTE-FOY

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour la fourniture de pièces électriques pour automobiles, filtres et batteries.

Les formulaires de soumissions sont disponibles au service de l'Approvisionnement et des Équipements, 715 rue De Lestres, Sainte-Foy, Québec, G1V 4E1, et ce à compter de 10 heures, le lundi 13 février 1989.

Les soumissions sont reçues au bureau du greffier, à la division "Archives", jusqu'à 15h30, le 27 février 1989.

L'ouverture se fait à la Salle du Conseil à 16 heures le même jour.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Sainte-Foy, le 7 février 1989.

LE GREFFIER ADJOINT DE LA VILLE
Me SERGE GIASSON

Transports Québec

APPELS D'OFFRES

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée), et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du projet.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats Ministère des Transports 700, boul. St-Cyrille Est 20 ^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tel.: (418) 644-8848	Service des contrats Ministère des Transports 255, boul. Crémazie Est 1 ^{er} étage Montréal (Québec) H2M 1L5 Tel.: (514) 873-6061
--	--

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

Le sous-ministre,
Pierre Michaud, ing.

Projet no 665-0911-9 — Réparation des structures et pose d'un revêtement souple sur l'autoroute 720, dans les municipalités des villes de Montréal et Westmount, M.R.C. Communauté Urbaine de Montréal, circonscriptions électorales de St-Henri, Westmount, Ste-Anne et St-Louis. Longueur de 2,7 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par cheque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 424 000 \$ ou — cheque visé: 212 000 \$

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boul. Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H2M 1L5.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **vendredi, 17 mars 1989 à 15h**.

Projet no 665-0923-9 — Réfection d'un tronçon de l'autoroute 20, compris entre 334 mètres à l'ouest du viaduc de la 1^{re} Avenue, jusqu'au viaduc du Canada. Pacifique, comprenant la réparation de surfaces de béton, gisseries rigides, enrobe bitumineux, éclairage, signalisation et divers travaux dans la municipalité de Lachine, M.R.C. Communauté Urbaine de Montréal, circonscriptions électorales de Marquette. Longueur 1,0 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 20 \$, non remboursable payable en espèces, par cheque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 268 000 \$ ou — cheque visé: 134 000 \$

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boul. Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H2M 1L5.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **vendredi, 10 mars 1989 à 15h**.

Projet no 665-0924-9 — Réfection d'un tronçon de l'autoroute 20, compris entre le viaduc du Canada, Pacifique et l'échangeur Montréal-Ouest, comprenant la refecton de la chaussée, enrobe bitumineux, éclairage, signalisation et divers travaux dans les municipalités de Ville St-Pierre et Lachine, M.R.C. Communauté Urbaine de Montréal, circonscription électorale de Marquette. Longueur de 1,3 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 40 \$, non remboursable payable en espèces, par cheque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 346 000 \$ ou — cheque visé: 173 000 \$

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boul. Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H2M 1L5.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **vendredi, 10 mars 1989 à 15h**.

Projet no 665-0925-9 — Réfection de l'échangeur de Montréal-Ouest, sur l'autoroute 20, comprenant la réparation des surfaces de béton, la construction d'une halte d'urgence, la refecton du système d'éclairage et de la signalisation routière ainsi que divers travaux, dans les municipalités de Ville St-Pierre, Montréal-Ouest et Montréal, M.R.C. Communauté Urbaine de Montréal, circonscriptions électorales de Marquette et Notre-Dame-de-Grâce. Longueur de 1,5 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 30 \$, non remboursable payable en espèces, par cheque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 16 000 \$ ou — cheque visé: 8 000 \$

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boul. Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H2M 1L5.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 1^{er} mars 1989 à 15h**.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 570 000 \$ ou — cheque visé: 285 000 \$

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boul. Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H2M 1L5.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 15 mars 1989 à 15h**.

Projet no 665-0926-9 — Réfection d'un tronçon de l'autoroute 20, compris entre l'échangeur Montréal-Ouest et l'échangeur Turcot, comprenant l'élargissement de la chaussée, la refecton des structures, l'enrobe bitumineux, l'éclairage, la signalisation ainsi que divers travaux dans les municipalités de Ville St-Pierre, Montréal-Ouest et Montréal, M.R.C. Communauté Urbaine de Montréal, circonscriptions électorales de Marquette et Notre-Dame-de-Grâce. Longueur de 2,0 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 50 \$, non remboursable payable en espèces, par cheque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 690 000 \$ ou — cheque visé: 345 000 \$

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boul. Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H2M 1L5.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **vendredi, 17 mars 1989 à 15h**.

Projet no 665-0930-9 — Construction d'une bretelle d'accès et la refecton du terrain central comprenant les terrassements, les gisseries rigides, un mur de soutènement, une chaussée rigide et divers travaux sur la route 138, dans la municipalité de LaSalle, M.R.C. Communauté Urbaine de Montréal, circonscription électorale de Marquette. Longueur de 450 mètres.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 10 \$, non remboursable payable en espèces, par cheque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 43 000 \$ ou — cheque visé: 21 500 \$

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boul. Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H2M 1L5.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 8 mars 1989 à 15h**.

Projet no 665-0931-9 — Construction d'une voie réservée pour autobus, le long de l'autoroute 20 dans les municipalités des villes de St-Pierre, Lasalle, Dorval, M.R.C. de Montréal, circonscriptions électorales de Jacques-Cartier et Marquette. Longueur de 2,42 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par cheque ou par mandat poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 16 000 \$ ou — cheque visé: 8 000 \$

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boul. Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H2M 1L5.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 1^{er} mars 1989 à 15h**.

Québec

Québec

À cause d'une déclaration contre Marcel Masse Gilles Bernier rabroue François Gérin

OTTAWA - Le président du caucus conservateur du Québec Gilles Bernier a rabroué le député François Gérin parce qu'il a déclaré ne plus vouloir de Marcel Masse comme ministre politique du Québec.

« C'est une contestation qui n'a pas sa place », a déclaré M. Bernier, au cours d'une entrevue téléphonique avec la Presse Canadienne.

M. Gérin, député conservateur de Mégantic-Compton-Stanstead, a déclaré au quotidien *La Presse* jeudi que le ministre des Communications Marcel Masse n'avait plus sa place comme ministre politique du Québec et qu'il devait être remplacé par le ministre des Transports Benoit Bouchard. Il a expliqué que M. Masse ne partageait pas les idées du caucus du Québec sur le financement populaire.

Un ministre « politique » est responsable de l'organisation et du financement de sa région.

M. Bernier, député de Beauce, a rappelé qu'il appartenait au premier ministre Brian Mulroney de nommer ses ministres, et que les députés n'avaient pas à contester ce choix.

Le président du caucus québécois s'est montré particulièrement irrité de voir la sortie de M. Gérin

Mégantic-Compton-Stanstead lors de leur prochaine rencontre.

Députés

Si le député de Chicoutimi André Harvey a abondé dans le même sens que Gilles Bernier, le député de Richelieu Louis Plamondon et la députée de Mercier Carole Jacques se sont portés à la défense de François Gérin.

Mme Jacques a affirmé que Marcel Masse avait fait son possible, mais qu'il était nécessaire maintenant de choisir un ministre politique qui pousse davantage le dossier du financement populaire. Selon elle, Benoit Bouchard serait à la hauteur.

De son côté, M. Plamondon a tenté d'expliquer le cheminement du député Gérin. Il a affirmé que la conception que se faisait M. Masse du financement des partis politiques ne rejoignait pas celle de la très grande majorité du caucus du Québec. Pour cette raison, il avait de la difficulté à fonctionner avec certains députés, a-t-il soutenu.

Selon lui, le caucus québécois avait l'impression que M. Masse était prêt à laisser le poste de ministre politique du Québec, et que Benoit Bouchard pouvait prendre la relève. Lucien Bouchard, qui s'est impliqué dans le dossier de

financement populaire, aurait pu constituer un candidat intéressant pour ce poste, mais le caucus savait qu'il n'y tenait pas tellement, compte tenu de ses nouvelles responsabilités comme ministre de l'Environnement, a poursuivi M. Plamondon.

Contrairement à M. Plamondon, le député de Chicoutimi s'est dit surpris par la sortie de François Gérin. André Harvey a incité M. Gérin à la patience, affirmant qu'il serait décevant de voir l'idée du financement populaire tomber à l'eau parce qu'imposée trop hâtivement aux neuf autres provinces.

George Bush à Ottawa aujourd'hui

OTTAWA — Les porte-parole du Cabinet du premier ministre Brian Mulroney, les hauts fonctionnaires des Affaires extérieures et du Commerce international sont convaincus que la première brève visite du président américain George Bush au Canada depuis qu'il a succédé à Ronald Reagan servira à faire avancer les dossiers bilatéraux « et à cimenter des relations fructueuses entre les deux administrations ».

Le couple présidentiel arrivera à l'aéroport d'Uplands à Ottawa vers 10h30 ce matin pour repartir vers 16h30.

Ce sera le premier voyage à l'étranger de M. Bush depuis son entrée en fonction et, selon les organisateurs canadiens de cette rencontre, le fait que le président réponde ainsi à l'invitation du premier ministre Mulroney montre l'importance que l'un et l'autre attachent à la gestion positive d'une relation qui touche à presque tous les aspects de la vie économique, politique et sociale du Canada et des États-Unis.

D'ailleurs, le président Bush n'est pas à sa première visite au Canada puisqu'il est venu à Ottawa en 1986 et en 1987 en qualité de vice-président et on dit qu'il connaît très bien les dossiers bilatéraux.

La question qui sera sans aucun doute la plus débattue entre MM. Mulroney et Bush est évidemment celle des pluies acides et même si personne n'est en mesure de dire si cette visite sera suffisante pour faire progresser le débat et en arriver à un traité entre les deux pays, on se console en soulignant que peu de temps après son assermentation le 20 janvier 1989, le président américain a clairement indiqué que le temps était venu de passer aux gestes dans ce dossier.

En plus des questions environnementales, les deux hommes profiteront de cette réunion pour échanger leurs vues sur la situation internationale, les relations Est-Ouest, le désarmement et le règlement des conflits régionaux.

Aux chapitres de la défense, de l'énergie, des sciences et de la technologie le gouvernement Mulroney voudrait définir d'autres liens et renforcer ceux qui sont déjà en place et il ne fait aucun doute que, si le temps le permet, les deux hommes aborderont ces questions.



Pierre CHAMPAGNE

Les redresseurs font parler d'eux de plus en plus...

Si vous voulez en savoir un peu plus sur les redresseurs, les déficheurs, les pointeurs et les autres informateurs qui alimentent régulièrement cette chronique, je vous invite à écouter, lundi soir, à 21 h 00, sur les ondes de Radio-Québec, l'émission « Première ligne ». Toute l'émission portera sur les informateurs anonymes, dont une partie sur la fonction publique. On m'a invité à y participer.

C'est drôle, mais j'ai comme l'impression que deux de mes bons copains seront à l'écoute ce soir-là. Le premier a pour nom **Mario Bertrand** et il est le chef de cabinet du premier ministre. C'est aussi la tête de turc de mes redresseurs, des informateurs anonymes qui travaillent dans l'entourage du premier ministre. Le deuxième a pour nom **Ronald Poupard**. C'est le directeur des communications au bureau du premier ministre. Officiellement, c'est lui qui doit me communiquer des informations et non mes redresseurs.

Enfin, j'ai bien l'impression que les redresseurs eux-mêmes seront aussi à l'écoute. Et vous aussi, j'espère.

La charte de la langue française et le Montreal Daily News

Le Groupe Quebecor, avec la publication de son quotidien anglophone Montreal Daily News, tenterait-il de contourner la charte de la langue française en ce qui a trait à la désignation des raisons sociales?

J'ai d'abord reçu un appel téléphonique puis, comme dirait l'autre, j'ai trouvé une enveloppe qui contenait des documents intéressants, en marchant dans la rue.

Cette enveloppe contenait, entre autres, une déclaration signée par **Georges MacLaren**, le président de la compagnie « Les publications MDN inc. », disant que cette compagnie entendait dorénavant être connue sous la raison sociale de Montreal Daily News.

Dans la marge de cette déclaration légale, il est écrit, à la main, sans doute par un fonctionnaire : « Cette déclaration sera refusée pour enregistrement sur ordre du ministre de la Justice. »

Le point est qu'en vertu des articles 63 et 64 de la charte de la langue française, un journal quotidien anglophone peut bien s'appeler le Montreal Daily News, mais la compagnie qui le publie doit avoir un nom francophone.

L'article 63 dit : Les raisons sociales doivent être en langue française.

L'article 64 dit : Une raison sociale en langue française est nécessaire à l'obtention de la personnalité juridique.

La compagnie qui publie le Montreal Daily News s'est appelée entre le 19 février 88 et le 15 mars 88, 25-48-9196 Québec inc. Depuis le 15 mars 88, cette compagnie s'appelle « Les publications MDN inc. » (MDN pour Montreal Daily News). Et depuis le 20 novembre, « la compagnie entend faire affaires et être connue sous la raison sociale de Montreal Daily News ». Bon! C'est là que ça accroche.

Comme disait un prénommé William : « Much ado about nothing ». C'est, paraît-il, un dossier très chaud au 1200, route de l'Église, à Sainte-Foy. (C'est à cette adresse que l'on trouve les bureaux du ministère de la Justice).

Les coûts d'Hydro-Québec

Un lecteur de Loretteville qui préfère conserver l'anonymat m'écrit en avoir assez des hausses de tarifs chez Hydro-Québec.

Il réagit au fait qu'Hydro a demandé au gouvernement l'autorisation d'augmenter ses tarifs de 4 %, à partir du premier mai, alors qu'elle a déjà réalisé un taux de rendement de 9 %. L'objectif de la société d'État est d'atteindre un rendement de 13%.

« Décidément, affirme mon correspondant, ils ont (les responsables et hauts dirigeants d'Hydro) du front tout autour de la tête. Avec un service pourri, des pannes de plus en plus fréquentes, et plus même, des gens pour nous répondre des faussetés sur l'origine des pannes lorsque nous osons les déranger lors des dites pannes, ils ont le culot de demander une hausse des tarifs d'électricité. »

« Il faut croire qu'on n'est pas encore assez tanné de mourir comme une gang de caves... »

Nos bridgeurs en Australie

Six bridgeurs québécois, dont **Maurice Larochelle**, de la Direction générale de Communication-Québec, se rendront en Australie, en septembre, pour participer aux épreuves du championnat du monde. Cette équipe représentait le Canada, les 26, 27 et 28 janvier, à un tournoi de qualification qui se tenait aux Bermudes. M. Larochelle est aussi le chroniqueur de bridge du SOLEIL.

Le club social l'Échange

Un nouveau conseil d'administration du club social l'Échange du ministère des Communications a été élu lors de la dernière assemblée générale, tenue le 31 janvier. Il est composé de **Lucie Tardif**, **Bernard Marier**, **Paul-André Robitaille**, **Lise Godin**, **Pierre Lévesque** et **Pierre Regnier**. Il est présidé par **Louis Pelletier**.

Vérités et sourires...

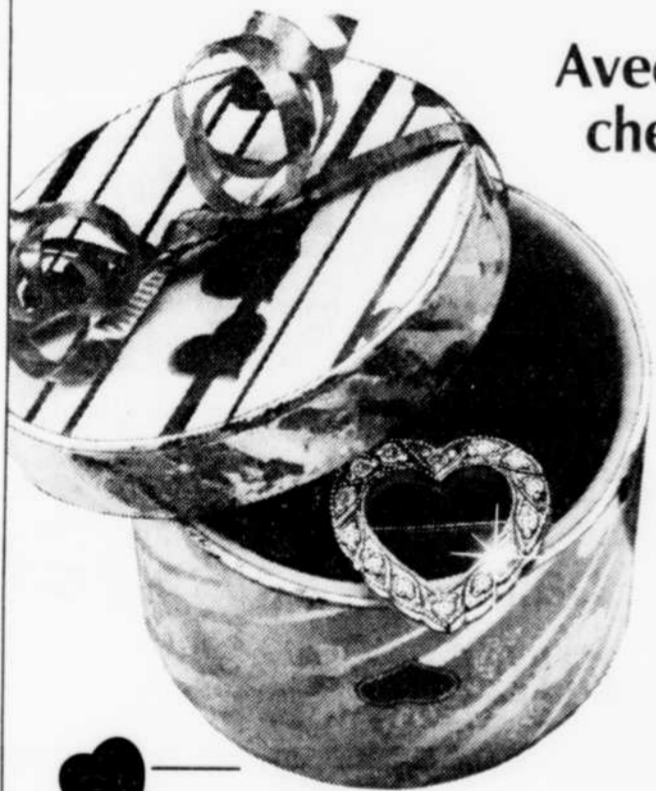
On vit naguère dans les rues d'Ottawa une affiche immense portant cette invitation : « Join the Canadian Women Army Corps! » En lettres non moins impressionnantes, la traduction officielle donnait textuellement ceci : « Entrez dans le corps des femmes! »

Vous pouvez me joindre, par téléphone, en composant le 644-4015, ou, par la poste, en adressant le courrier à la Tribune de la presse, 1050, rue Saint-Augustin, bureau 222, Québec, G1R-5A4.

Offre spéciale

Avec tout achat de 10,00 chez Eaton, vous pourrez vous procurer cette broche de la Saint-Valentin pour 5,00.

Cette jolie broche ton or de style classique est sertie de simili-brillants et vous est présentée dans une élégante boîte-cadeau. Avec tout achat de 10,00 ou plus à n'importe quel rayon de nos magasins, vous pourrez vous la procurer pour la somme de 5,00.



1. Chanel No 5, une fragrance prérérée. Une délicieuse harmonie aux effluves de roses, de jasmin et de muguet. Eau de toilette en atomiseur, 50 ml.

40⁰⁰



2. Opium, un classique d'aujourd'hui. Un mélange de fragrances florales orientales souligné d'essences de cèdre et de santal. Eau de toilette en atomiseur, 50 ml.

55⁰⁰

3. Shalimar, exclusivement chez Eaton. Un doux mélange d'harmonies florales relevées de santal et d'épices. Eau de toilette en atomiseur, 93 ml.

Correction: Le prix Eaton est 80,00 et non 70,00 comme paru dans Le Soleil de mercredi 8 février.

80⁰⁰

4. L'air du Temps. Le charme d'une fragrance aux subtiles notes florales. Un parfum enchanteur, en toute simplicité. Eau de toilette en atomiseur, 75 ml.

48⁵⁰



3

4

CONFÉRENCE



Monsieur Bernard Choquette de l'étude Martineau Walker, avocats sera conférencier lors du cours (Droit des compagnies) offert à ses membres par l'Association des Stagiaires Comptables Agréés de Québec.

Mardi le 14 février 1989 à 19h00
Salle Audio, Quality Inn
Boul. Laurier, Ste-Foy.

EATON

Nous sommes...le grand magasin du Canada



Vague de froid en Californie du Sud

Les prix des fruits et légumes ne grimperaient pas

Pas de panique! Les consommateurs n'ont pas à craindre de subir des hausses substantielles des prix des fruits et légumes, du moins dans l'immédiat, à la suite de la vague de froid arctique qui s'est abattue cette semaine sur la Californie du Sud.

PAR JACQUES DALLAIRE
LE SOLEIL

« Il n'y a pas juste la vague de froid qui soit en cause, expliquait hier au SOLEIL M. Christian Bourbonniere, directeur des achats à la division fruits et légumes chez Provigo. Tout dépendra de la demande par rapport à l'offre. Mais, à mon avis, les prix devraient fluctuer très légèrement au cours des prochaines semaines. De toute façon, de la neige et du froid, la Californie en a connu au cours des trois dernières années. Nous sommes donc habitués

de composer avec pareille situation. Il s'agit d'être plus attentif face à un marché qui, de toutes façons, bouge beaucoup à long terme d'année. »

D'après M. Bourbonniere, la qualité de certains produits, comme la laitue, risque d'en souffrir, et cela peut nuire à leur conservation, mais, comme les producteurs californiens devront néanmoins écouler d'importants stocks, il ne faut pas redouter une flambée des prix.

La Californie du Sud est source d'environ 65 pour 100 de l'appro-

visionnement en fruits et légumes à cette période de l'année. Reste toujours le Mexique sur lequel les grossistes peuvent se rabattre, d'autant que ce pays alimente déjà plusieurs revendeurs de fruits et légumes de la Californie du Sud.

Même son de cloche rassurant chez Botner à Montréal ou, comme d'autres importants grossistes, les « acheteurs » sont sur le pied de guerre depuis quelques jours. « Nous ne prévoyons pas de problèmes majeurs, explique Mme Louise Hébert. Bien que nous aurons une meilleure idée de la situation dans quelques semaines. »

Tant chez Botner que chez Provigo, on fait valoir que les producteurs d'agrumes et de légumes du Sud sont aujourd'hui suffisamment bien « équipés » pour faire face à la musique et que nombre

de produits peuvent supporter une vague de froid pendant plusieurs heures.

En Californie, on redoutait hier des pertes pour certaines cultures spécifiques, comme les citrons ou certaines variétés de fleurs, dans des régions de Californie centrale, comme la vallée de San Joaquin. Cependant, ce n'est pas avant une dizaine de jours qu'on possèdera une évaluation complète et chiffrée des dégâts.

Beaucoup plus près de nous, M. Raynald Jamin, président de Jardin Mobile, qui exploite six établissements de détail spécialisés dans la vente de fruits et légumes dans la région de Québec, a précisé que son commerce, comme d'autres d'ailleurs, devra sans doute hausser le prix de certains produits, dont la laitue, au cours

des prochaines semaines. « Mais, je pense que dans trois semaines,

un mois, tout devrait s'être re-placé! »

■ Accident mortel

Claude Dostie, 35 ans et son compagnon Normand Cliche, 42 ans, de Thetford-Mines, ont trouvé la mort, hier matin, quand leur voiture est entrée en collision avec un autobus d'écoliers, près de Beauceville. Fort heureusement, il n'y avait aucun enfant dans le véhicule. L'accident s'est produit vers 9 h 30, sur la route 108, dans une courbe entre Saint-Victor et Beauceville. Apparemment, c'est la voiture qui a dérapé pour heurter, face à face, l'autobus qui s'en venait. Les policiers de la Sûreté du Québec ont demandé l'aide de leurs confrères

municipaux pour dégager les victimes à l'aide de l'équipement de désincarcération.

■ Mireille Coderre

Le jury a entrepris ses délibérations, hier, dans le procès de Mireille Coderre, l'avocate faisant face à 11 chefs d'accusation de fraude, de vol et de commissions secrètes. Près d'un mois après le début du procès aux assises criminelles, les neuf hommes et trois femmes ont commencé leur réflexion en début de matinée et l'ont interrompue à 18 h. Ils doivent reprendre leur travail à 9 h ce matin.



achat prime

Samedi Seulement

coeur rempli de chocolat

de marque Ganong
choix de couleurs
prix courant: 11,75
(limite de 2 par client) **SPÉCIAL**

8^{\$}

cassette vidéo BASF

format T120 garantie à vie
prix courant: 7,99
(limite de 2 par client) **SPÉCIAL**

5⁹⁹

bas-culotte pour dames

de marque Gloria Vanderbilt
prix courant: 2,35
(aux 100 premiers clients qui auront acheté des bas, deux paires leur seront remises gratuitement.) **2 paires SPÉCIAL**

3³⁵

ensemble de verres

de marque Linear
de 18 pièces
prix courant: 11,99
(limite de 2 par client) **SPÉCIAL**

7⁹⁹

séchoir à cheveux

High Spirits de FASCINATION
mini-séchoir turbo 1250W à bitensions, 2 réglages de température
prix courant: 17,99 **SPÉCIAL**

8^{\$}

assortiment de bas pour hommes
de marque MC Gregor
pointure 10 — 13
(légères imperfections)

SPÉCIAL

1²⁹



assouplisseur de tissus
FLEECY
3,6 litres

SPÉCIAL

2⁹⁷

Des bas prix...et tellement plus à découvrir!



5401, boul. des Galeries
Québec, Québec

lundi-mardi-mercredi
9h30 à 17h30
jeudi-vendredi
9h30 à 21h
samedi
9h à 17h



2960, boul. Ste-Anne
Giffard, Québec

LES GALERIES STE-ANNE

lundi-mardi-mercredi
9h à 17h30
jeudi-vendredi
9h à 21h
samedi
9h à 17h



20, rte Trans-Canada Est
Lévis, Québec

Les Galeries Chagnon

lundi-mardi-mercredi
9h à 17h30
jeudi-vendredi
9h à 21h
samedi
9h à 17h